

Djelfa : un homme mort emporté par les eaux d'un oued P. 4

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION
La transition numérique de la presse écrite, une nécessité «impérieuse» P. 3

Le Quotidien

Edition Nationale d'Information

D'ORAN

ALLÈGEMENT DES MESURES DE CONFINEMENT

Vers la réouverture de certains commerces

Lire l'article de M. Aziza page 4



Ph. : Rachid K.

Le 8 mai institué journée nationale de la mémoire P. 2

TRIBUNAL DE KOLÉA
Le procès de Karim Tabbou reporté au 29 juin P. 4



UN PORTAIL ÉLECTRONIQUE POUR LEUR INSCRIPTION

Les experts algériens établis à l'étranger sollicités P. 2

Sabri Boukadoum Pour un «consensus national» sur la politique extérieure

Z. Mehdaoui

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a affirmé hier que l'Algérie défendra avec féroceur, le triptyque : souveraineté, sécurité et développement. Nous défendrons avec féroceur la souveraineté, la sécurité et le développement de notre pays», a déclaré le chef de la diplomatie devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale (APN). L'action diplomatique, affirme Boukadoum, est adaptée sur la base du triptyque : souveraineté, sécurité et développements de façon à assurer la défense des intérêts suprêmes de la Nation, la préservation de la sécurité nationale et la réalisation d'une décision souveraine et indépendante avec une meilleure exploitation des opportunités du partenariat et de la coopération au service du développement.

Le ministre des Affaires étrangères a mis l'accent en outre sur la nécessité d'aboutir à un consensus national» sur la politique extérieure du pays. Il se pourrait qu'on ne soit pas d'accord sur les affaires internes du pays mais quand il s'agit de la politique étrangère de l'Algérie, nous devons tous parler d'une même voix», a déclaré Boukadoum lors d'une séance de travail avec les

membres de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale à l'étranger de l'APN, présidée par Abdelkader Abdellaoui, président de ladite commission.

Sabri Boukadoum a tenu à mettre en exergue que les secteurs de la politique extérieure et de la défense nationale doivent faire l'objet d'un consensus national à l'intérieur du pays», ajoutant qu'il ne faut pas qu'il y ait des différends sur ces deux secteurs dont les prérogatives relèvent du président de la République, comme c'est le cas dans tous les pays du monde».

La direction de la politique extérieure bénéficie d'un intérêt soutenu au sein du programme global du renouveau national et d'édification d'une Algérie nouvelle», et ce, en accordant à notre pays la place qui lui sied, dans le cadre des principes connus de la diplomatie algérienne», a-t-il soutenu.

Le ministre des Affaires étrangères a rappelé par ailleurs ces principes immuables de l'Algérie qui sont : le respect de la souveraineté des pays, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires internes des pays, le respect des règles de bon voisinage, le règlement pacifique des conflits et le soutien des causes justes».

Le 8 mai institué journée nationale de la mémoire

Le Conseil des ministres, réuni dimanche, par visioconférence, sous la présidence présidee par M. Abdelmadjid Tebboune a examiné et approuvé l'exposé présenté par le ministre des Moudjahidines et des Ayants-droit sur l'avant-projet de loi portant institution de la Journée nationale de la mémoire le 8 mai, en application de la décision du président de la République à l'occasion de la commémoration du 75e anniversaire des massacres du 8 mai 1945. Dans son intervention subéquente, le président de la République s'est incliné à la mémoire des martyrs de la glorieuse Guerre de libération nationale et de la Résistance populaire depuis l'occupation coloniale de notre pays, soulignant que l'intérêt accordé à la mémoire nationale sous tous ses aspects n'était pas motivé par des considérations conjoncturelles mais qu'il s'agissait d'un devoir national sacré ne tolérant aucun marchandise et qui restera en tête des préoccupations de l'Etat afin d'immuniser la personnalité nationale, par fidélité aux martyrs de la glorieuse Révolution de Novembre et aux moudjahidines.

Les Algériens sont en droit d'avoir une Journée nationale de la mémoire, a dit le Président,

Un portail électronique pour leur inscription Les experts algériens établis à l'étranger sollicités

Le secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale et des compétences à l'étranger, Rachid Bladéhane, a annoncé, hier à Alger, la création d'un portail électronique pour l'inscription de plus de 25.000 experts algériens à l'étranger et ce en vue de leur intégration à l'effort national visant le développement du pays». Lors d'un exposé présenté devant les membres de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Abdelkader Abdellaoui, président de la Commission, en présence du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, M. Bladéhane a dit avoir présenté au Gouvernement le programme d'action de son département ministériel chargé des affaires de la communauté algérienne établie à l'étranger et œuvrer à l'intégrer à l'effort national visant le développement du pays», faisant état de plus de 25.000 experts algériens établis à l'étranger spécialisés dans plusieurs domaines, notamment la médecine et les technologies modernes». Il a été décidé la création d'un portail électronique pour l'inscription de ces compétences pour tenter de créer un espace de communication entre cette catégorie et les établissements nationaux, dont universitaires», a-t-il poursuivi, insistant sur la possibilité pour les compétences algériennes de participer aux différents projets proposés par les établissements nationaux. Il a affirmé, dans ce sens, que des contacts ont été établis, deux jours auparavant, avec des experts algériens établis aux Etats unis, au Canada et en France», soulignant «la poursuite de l'établis-



sement de contacts avec d'autres experts afin de leur permettre de servir leur pays». M. Bladéhane a précisé, en outre, que «ces experts ont exprimé leur disponibilité à contribuer à l'effort national visant le développement du pays».

Concernant l'affaire des Algériens bloqués à l'étranger, le même responsable a fait savoir qu'il s'agit d'Algériens qui ont voyagé à l'étranger pour différents motifs, avant d'être confrontés à cette situation difficile», affirmant que le Gouvernement a consenti un effort important afin de les prendre en charge». Il s'agit là de certains membres de la communauté algérienne à l'étranger qui ont exprimé la volonté de retourner au

pays, mais le nombre important d'Algériens désireux de regagner le pays pose problème, a-t-il précisé. Evoquant le secrétariat d'Etat chargé de la communauté nationale établie à l'étranger, M. Bladéhane a souligné que sa création reflète l'intérêt affiché par l'Etat à cette communauté constituant un appui au processus national pour l'orientation de l'Algérie vers ce nouveau mode de synergie et d'interaction entre la communauté algérienne à l'étranger et le Gouvernement», ajoutant que cet intérêt «découle de la profonde conviction du président de la République de l'importante intégration de cette communauté à l'effort national visant le développement du pays».

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Au bout de la logique mémorielle

La question mémorielle revient à l'ordre du jour dans l'agenda du gouvernement. Reste à se demander si le sujet tiendra la route solidement ? Certaines questions sont réactualisées depuis près de quarante ans, comme la demande des archives, d'autres viennent et reviennent au gré des humeurs politiques, pour finir par se tasser, sans ne jamais aboutir à rien, à l'enseigne de la loi portant criminalisation du colonialisme français, proposée au mois de février 2009 par 125 députés, et autour de laquelle le débat n'est point épousé jusqu'à ce jour, ainsi que la récupération des crânes des martyrs exposés au musée de l'Homme de Paris et le dossier des disparus de la guerre. Faisant toute une histoire de cette question mémorielle. Il est nécessaire de comprendre que les dossiers mémoriels ont un caractère passionnel des deux côtés de la rive méditerranéenne, et que la chape de plomb qui recouvre ce puits de l'histoire reste encore et toujours pesante. Et les contours des réponses à cette question mémorielle, qui fait naître la controverse à chaque fois qu'on l'évoque, n'ont jamais été complétés, parfois à cause de la démarche algérienne, elle-même, qui n'arrive pas à réaliser ses desseins par manque de clairvoyance et de volonté politique, et dans d'autres circonstances, toute approche dans ce sens est torpillée par les nostalgiques de l'Algérie française. Riche de cette expérience, le gouvernement algérien emprunte une nouvelle conduite, contre laquelle on ne peut qu'avaler sa con-

trariété, soit l'entame de la construction de cette mémoire sans rien solliciter de l'autre partie. Le dernier Conseil des ministres en a, en effet, tracé les grandes lignes, avec une clarté, un dévouement et une détermination qui laissent entendre que, cette fois-ci, l'initiative est sérieuse et qu'elle sera constante. Désormais, tiendra à le souligner dans cet ordre d'idées le président de la République, il s'agit d'un devoir national sacré qui ne tolère aucun marchandise et qui restera en tête des préoccupations de l'Etat.

A commencer par l'institution de la Journée nationale de la mémoire le 8 mai, qui viendra rappeler chaque année les atrocités commises par le colonialisme français. Et le président Tebboune tiendra à mettre les points sur les «i» en soutenant que notre histoire et notre fierté nationale ne sauraient faire l'objet d'aucun marchandise. Ainsi que le lancement envisagé d'une chaîne de télévision thématique de haut niveau consacrée à l'*«Histoire de l'Algérie»*.

Et il faut bien croire dans ce nouvel état d'esprit que la France a tout intérêt à faire preuve de coopération dans le règlement des grands dossiers liés à la mémoire, pour participer à l'instauration de relations bilatérales normalisées, comme tiennent à le souligner à chaque occasion les autorités algériennes. Le président français, Emmanuel Macron, qui a qualifié la colonisation française de «crime contre l'humanité», doit aller au bout de la logique mémorielle.

Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur de la Publication
Mohamed Abdou BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.23.25.22
23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21
Fax et Rédaction: 041.23.25.20

Imp. : Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Constantine : S.I.E. Quarqila: S.I.A.

Diffusion : Quesst: SEDOR Tél.: 041.58.85.52- **Centre:** SEDOR - **Est:** SO.DI. PRESSE - **Sud:** TDS

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr

Rédaction Algéroise
Tél.: 021.64.96.39 -Fax: 021.61.71.57
Pub Tél.: 021.64.96.44

Rédaction Constantinoise
Tél. : 031.92.12.11
Fax : 031.92.12.22

Education

Pas de recrutement direct des enseignants vacataires

S. M.

Le ministre de l'Education nationale vient de couper court aux rumeurs répandues et entretenues sur les réseaux sociaux sur un possible recrutement direct des enseignants vacataires dans des postes budgétaires vacants. Le ministre, qui répondait à une question écrite d'une parlementaire, a tenu à préciser que le recrutement des enseignants dans le secteur passe nécessairement par le concours et ce conformément aux articles 80 et 22 de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la Fonction publique. L'article 80 stipule que « le recrutement dans un emploi de la Fonction publique s'effectue par voie de : concours sur épreuves, concours sur titres pour certains corps de fonctionnaires, test professionnel, recrutement direct parmi les candidats ayant subi une formation spécialisée prévue par les statuts particuliers, auprès d'établissements de formation habilités ». Quant à l'article 22, il précise que les emplois occupés par voie de contrats par les vacataires ne « leur confèrent ni la qualité de

fonctionnaire, ni le droit à une intégration dans un grade de la Fonction publique ».

Le ministre a affirmé que les postes vacants libérés par les départs à la retraite, durant l'exercice budgétaire en cours sont, exclusivement, réservés aux diplômés nouveaux et anciens des Ecoles normales supérieures (ENS) qui sont détenteurs de contrats d'embauche directe dans le secteur de l'Education. Les diplômés des ENS qui sont prioritaires pour l'intégration directe, dans les postes budgétaires vacants ont, d'ores et déjà, été convoqués fin-mai dernier pour déposer leurs dossiers dans les académies. La période de dépôt des dossiers a été fixée du 1^{er} au 30 juin 2020. Les enseignants ayant exercé, en qualité de contractuels, durant plusieurs années, pour la plupart d'entre eux, ne cessent de réclamer leur intégration directe dans des postes permanents. Ils ont, ainsi, observé plusieurs actions de contestation devant le siège du ministère et les Académies pour revendiquer leur intégration, sans condition ni restriction dans les postes vacants et la valorisation de l'expérience professionnelle.

Dans une lettre au ministre de la Santé Les nouveaux médecins et pharmaciens réclament leur affectation

M. Mehdi

Au moment où le secteur de la Santé a besoin de toutes ses compétences, dans la lutte contre la pandémie Covid-19, les médecins et pharmaciens spécialistes, lauréats de l'examen du diplôme d'études médicales spécialisées (DEMS), de la session janvier 2020, n'ont toujours pas été affectés à leurs nouveaux postes.

Dans une lettre adressée au ministre de la Santé, le Pr. Abderrahmane Benbouzid, les nouveaux spécialistes attirent l'attention du premier responsable du secteur de la Santé sur une situation qui dure « depuis plusieurs mois déjà » et qui les met « en situation de précarité ». « Ayant réussi l'examen fin-janvier 2020, quatre mois après nous ne sommes toujours pas affectés à nos nouveaux postes », lit-on dans le document qui précise qu'une partie des nouveaux diplômés « a été maintenue dans les services où ils ont effectué leur formation de résidanat pour des impératifs de lutte contre le COVID-19 ». Mais « la plupart se retrouvent en situation d'inactivité, sans salaire, et par conséquent en situation de précarité, si l'on y ajoute le manque d'informations de la part de vos services administratifs, il devient aisé de comprendre l'angoisse qui s'empare, de plus en plus, de nous ». « Il va de soi, affirment les concernés, que nous comprenons parfaitement que la particularité des circonstances imposées par l'épidémie pourrait perturber la procédure d'affectation, mais nous ne comprenons pas tout ce retard alors que nos collègues ont plus que jamais besoin de nos services sur le terrain et pas ailleurs », lit-on également dans le document.

REPORT POUR DES «RAISONS TECHNIQUES»

Dans leur lettre, ils demandent au ministre de la Santé de « bien vouloir user » de ses prérogatives pour «lever ce statu quo qui affecte plus de 1.500 praticiens spécialistes», et de «considérer l'accélération de cette procédure comme pouvant justement être une aide précieuse au combat pour le bien de la santé publique en Algérie, en cette période sensible». Selon un des concernés, Dr. Iskandar Bouazziz, «la plupart des 1552 nouveaux DEMS ont déjà choisi leurs postes», via la «procédure en ligne» sur le site Web du ministère de la Santé, et n'attendent que leur affectation.

En effet, dès le début-mars, le ministère de la Santé a publié un premier communiqué dans lequel il invite les nouveaux DEMS (session janvier/février 2020) à effectuer leur «choix des postes» «entre le 22 et le 28 mars», avant d'annoncer, dans un second communiqué, le report de cette procédure à la période allant du «12 au 15 avril», justifiant ce renvoi par des «raisons techniques indépendantes de notre volonté». A noter, également, que le ministère de la Santé a rendu public le «nombre de postes ouverts» par spécialité dans les établissements concernés, ainsi que le classement des lauréats. Par ailleurs, dans leur lettre au ministre de la Santé, les nouveaux DEMS souhaitent que la promotion de janvier 2020 soit «inclusa dans les dispositions» concernant l'«abrogation prochaine du caractère obligatoire du Service civil» annoncée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en avril dernier.

Le porte-parole de la Présidence «Tebboune n'a de lien organique avec aucun parti politique agréé»

Le ministre Conseiller à la communication, Porte-parole officiel de la Présidence de la République, M. Belaïd Mohand Oussaïd a affirmé, hier que le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune est le Président de tous les Algériens et «n'a de lien organique avec aucun parti politique agréé». En réponse à une question d'Algérie presse service (APS) sur la relation

du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avec le parti du Front de libération Nationale (FLN), Belaïd Mohand Oussaïd a précisé que "le Président de la République est le Président de tous les Algériens et par conséquent, il n'a de lien organique avec aucun parti politique agréé". Il a rappelé, à ce propos, que "le Président de la République a gelé sa

qualité de membre au Comité central du parti du FLN et, comme chacun le sait, il ne s'est pas porté candidat au nom de ce parti à l'élection présidentielle du 12 décembre 2019". Le Porte-parole de la Présidence de la République a indiqué également que "Abdelaziz Djerad avait démissionné du parti du FLN plusieurs années avant sa désignation en qualité de Premier ministre".



Belkacem Ahcène Djaballah

Covid-19: au-delà d'un chiffre, une vie !

chiffre, il faut rappeler l'homme. Non seulement celui qui aide à sauver des vies mais aussi celui qui vient de mourir, le grand oublié, actuellement. Et, c'est là le rôle de la presse,

tout particulièrement la presse écrite locale et régionale ou même nationale par la publication de reportages ou de comptes rendus rapportant des décès, des douleurs. Avec l'accord des proches, cela s'entend ! Il est vrai que la tâche est bien plus difficile chez nous, société faite de bruits, de fureurs mais aussi de discréption et de pudeur, et contre les étalages de l'infortune et de la faiblesse. Mais nécessité doit faire loi ! Il faut en quelque sorte «remuer le couteau dans la plaie». Comme par hasard, au pays des «pragmatiques», on vient de s'en apercevoir... après 100.000 morts. Ainsi, le quotidien New York Times a consacré dernièrement (samedi 23 mai, aux noms de 1.000 victimes du coronavirus aux Etats-Unis.) Ils n'étaient pas que des noms sur une liste», a ainsi tenu à rappeler le quotidien américain. L'objectif ? Montrer que derrière les statistiques et bilans de l'épidémie égrenées chaque soir par les autorités, il y a des vies. «Les 1.000 personnes sur cette page représentent 1% du bilan. Aucune n'était qu'un chiffre», soulignent les journalistes. «Je voulais quelque chose que les gens puissent relire dans 100 ans pour comprendre le poids de ce que nous traversons», a expliqué le rédacteur en chef national du journal.

A la suite du nom, de l'âge et de la ville d'origine de la victime, est ajouté un élément sur la vie de la personne, qui raconte aussi, quelque chose de l'histoire du pays:

«Michael Mika, 73 ans, Chicago, vétéran de la guerre du Vietnam. (...) Kyra Swartz, 33 ans, New York, bénévole dans une association d'aide aux animaux abandonnés. (...) Black N Mild, 44 ans, Nouvelle-Orléans, D.J. et personnalité de la radio. Albert Petrocelli, 73 ans, New York, chef des pompiers qui a répondu lors de l'appel du 11 septembre 2001..»

La diversité des âges comme des lieux montre aussi que la pandémie n'épargne désormais aucune catégorie aux Etats-Unis. Chez nous, aussi !

Morale de l'histoire : méthode journalistique à suivre sauf si on estime que, chez nous, la vie humaine - sur terre - n'est rien.

Et, pour finir, une phrase à méditer: «Ce qui tue, ce n'est pas la mort. C'est la vie coupée sans annonce» (Eugène Ebodé, «Madame l'Afrique». Roman © Apic Editions, Alger 2010).

Le ministre de la Communication La transition numérique de la presse écrite, une nécessité «impérieuse»

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Amar Belhimer, a affirmé, lundi à Alger, que la transition numérique de la presse écrite était désormais «une nécessité impérieuse» pour être au diapason des évolutions technologiques que connaît le secteur. «La transition numérique de la presse écrite est désormais une nécessité impérieuse, au regard de l'évolution de la scène médiatique, marquée notamment par l'abandon par plusieurs journaux de l'édition papier pour se

tourner vers l'édition électronique», a déclaré M. Belhimer, lors de la cérémonie d'installation du nouveau Directeur général du quotidien Echaâb. Précisant que les tirages papier de la presse écrite ont reculé de 80% entre 2010 et 2019, le ministre de la Communication a expliqué que ce taux avait encore baissé avec la propagation de la pandémie Covid-19 à travers le monde, impliquant «une transition impérative vers la presse numérique». M. Belhimer a mis l'accent sur la nécessité d'établir «une

liaison électronique» entre les différents médias dont la presse électronique et les chaînes de radio et de télévision via le web. «Les engagements internationaux de l'Algérie lui imposent une transition définitive vers l'ère numérique le 17 juin. Voilà pourquoi nous avons accéléré l'opération et nous avons atteint l'objectif escompté», a-t-il soutenu. Evoquant la situation des médias, M. Belhimer a appelé tous les acteurs à «adhérer à la démarche participative nationale pour le développement du secteur».

Allègement des mesures de confinement Vers la réouverture de certains commerces

M. Aziza

Les récentes décisions du Conseil des ministres semblent en faveur d'un déconfinement progressif et prudent qui devrait être amorcé dans quelques jours. C'est ce qui ressort d'ailleurs des recommandations faites par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'issue du Conseil des ministres tenu dimanche dernier, notamment pour le secteur commercial déjà en ébullition et le secteur du BTPH, sérieusement impacté par le confinement.

Ainsi, le président de la République a décidé la levée progressive du confinement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics suivant un plan étudié par le Premier ministère en collaboration avec le ministère de la Santé et le Comité scientifique. Le Conseil des ministres a décidé également d'examiner avec les partenaires sociaux la «formule idoine» pour la levée progressive du confinement pour certains métiers et activités commerciales à moindres risques de propagation du coronavirus, notamment les activités ayant un impact direct sur la vie du citoyen après un long arrêt. Le président de la République a chargé également le ministre de l'Industrie et celui du Commerce d'élaborer en urgence, en coordination avec la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) et les chambres régionales sous l'égide du Premier ministre, une étude sur la situation des artisans et des petits commerçants impactés par la pandémie du Covid-19 en proposant des mécanismes d'aide. Il a en outre ordonné la prolongation de la mesure portant reprise de l'allocation de 10.000 DA au profit des personnes impactées recensées, et ce jusqu'à la levée du confinement sanitaire, donnant, à cet égard, des instructions pour maintenir la liste ouverte afin de permettre aux retardataires de s'y inscrire. Il a été décidé simultanément l'examen des possibilités d'aide aux petits commerçants impactés, y compris leur éventuelle exonération partielle des impôts.

Les adhérents de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ont exprimé leur satisfaction quant aux mesures décidées par le Conseil des ministres, en annonçant à travers leur page facebook l'ouverture prochaine de

certaines activités commerciales, mais sous conditions. C'est d'ailleurs ce qu'a déclaré hier, sur les ondes de la radio chaîne 3, M. Abderrahmane Bendadi, directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère du Commerce, sur une éventuelle reprise de certaines activités économiques et commerciales. Il a affirmé que son département est en train d'examiner les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer une reprise sécurisée des activités économiques, celle notamment de la grande distribution, des services et de vente au détail. Il a souligné que «cette reprise allait se faire au coup par coup, en amenant les commerçants à assurer une stricte gestion sanitaire des espaces habituellement réservés à leurs activités, afin, dit-il, d'éviter des contacts trop rapprochés entre leurs clientèles». Parmi les activités, M. Bendadi a cité, dans un premier stade, quelque 150.000 commerçants et artisans, dont un très grand nombre s'est retrouvé sans sources de revenus. Il cite notamment celles «de la restauration collective, des salons de coiffure et de l'habillement».

Sid Ali Boukerrouche, secrétaire général par intérim de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), aile du défunt Salah Souilah, s'est dit favorable à ces mesures d'allègement, mais exige un examen plus approfondie, c'est-à-dire au cas par cas, notamment ceux qui doivent bénéficier de l'allocation de 10.000 DA. M. Boukerrouche a affirmé que certains petits commerçants et petits artisans ne disposent ni de registre de commerce, ni de carte d'artisan, ce qui exige un effort particulier de la part des communes pour recenser toutes les personnes impactées par le confinement sanitaire dû au Covid-19.

Ces mesures d'allègement soulageront à coup sûr les commerçants qui ont manifesté, dans quelques wilayas, leur impatience quant à l'arrêt de leurs activités durant plus de deux mois de confinement.

Par ailleurs, le président de la République s'est dit satisfait quant à l'amélioration progressive relevée en matière de lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus, mettant l'accent sur l'imperatif de respecter les mesures préventives, notamment le port du masque de protection et le respect de la distanciation physique.

Tribunal de Koléa Le procès de Karim Tabbou reporté au 29 juin

Le tribunal de Koléa (Tipasa) a décidé, lundi, le report du procès de Karim Tabbou, président de l'Union démocratique et sociale (UDS) (parti non agréé), au 29 juin prochain. La décision du report du procès de Karim Tabbou, poursuivi, depuis septembre dernier, pour «atteinte au moral de l'Armée» a été prononcée, sur demande du collectif de défense de l'accusé. Il s'agit du 3e report consécutif de ce procès. A noter que les autorités judiciaires ont décidé, au titre des mesures visant à freiner la propagation du nouveau coronavirus (Covid-

19), la suspension de la sortie des détenus des prisons pour assister aux audiences, au moment où le collectif de défense a exprimé son refus d'un jugement à distance, est-il signalé.

Le parquet de Koléa avait transféré l'affaire au juge d'instruction qui a ordonné, le 11 septembre dernier, sa mise en détention provisoire. Le 25 septembre, la chambre d'accusation de la Cour de Tipasa a donné sa mise en liberté et son placement sous contrôle judiciaire, après la poursuite en appel de la décision de sa mise en détention provisoire, par la défense.

Coronavirus Entre levée de confinement et mesures sanitaires

Tahar Mansour

C'est devenu presque un lap-sus et une lourde répétition que d'appeler encore et toujours nos concitoyens à se conformer strictement aux recommandations édictées par la situation sanitaire que nous vivons à l'instar de l'ensemble de la planète, à des degrés divers, mais c'est une situation inédite et mortelle.

D'un côté, nous constatons que le nombre de nouveaux cas a baissé sensiblement depuis l'apparition de la pandémie, celui des décès est encore plus remarquable et nous avons assisté il y a quelques jours à un allègement relatif du confinement et à sa levée totale pour quatre wilayas, dont trois du Grand-Sud. Mais, notent le directeur de l'Institut Pasteur d'Algérie et d'autres responsables sanitaires, il reste encore dix wilayas du pays où les nouveaux cas confirmés sont encore élevés et dépassent les dix pour chaque 24 heures, ce qui est plutôt inquiétant.

Une enquête épidémiologique a d'ailleurs été initiée pour connaître les causes exactes de ces hausses du nombre de personnes atteintes au niveau de ces dix wilayas mais, déjà, il est avéré que, parmi ces causes, le non-respect des mesures sanitaires comme le port de bavettes, la distanciation sanitaire, l'hygiène des mains et des lieux, n'est pas des moindres. Répéter chaque jour, dans les médias, en direct grâce aux actions de volontariat et des services de sécurité et de la protection civile ne peut durer dans le temps

et n'aura qu'un impact limité sur le comportement des gens. Il serait peut-être plus «rentable» de fixer une date butoir pour que chacun de nous se conforme aux mesures de sécurité sanitaire et, s'il continue de les ignorer, il y sera obligé par la force de la loi et devra donc payer des amendes ou même arriver à la privation de sa liberté car il deviendrait alors un hors-la-loi qui porte préjudice à la vie même de ses concitoyens. Beaucoup affirment que les Algériens n'obéissent qu'au bâton, mais c'est une affirmation erronée et gratuite car la majorité ne demande qu'à répondre positivement aux injonctions des pouvoirs publics, surtout quand ces injonctions viennent pour nous éviter des ennuis sanitaires et nous éviter un danger réel pour nos vies, pourvu seulement qu'ils comprennent ce qui leur est demandé. C'est pour cela qu'il faudrait peut-être laisser un peu de temps aux gens pour s'adapter et, une fois la décantation faite, il faudrait sévir de manière stricte contre toute personne ne se conformant pas aux mesures.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Une réponse a été donnée aux citoyens impactés par le confinement et qui n'ont pas encore repris leurs activités, comme les transporteurs de personnes, les cafetiers, les restaurateurs, les coiffeurs, les marchands de vêtements et de chaussures et ce, lors du Conseil des ministres de ce dimanche 31 mai

2020. En effet, de nouvelles aides leur sont accordées, comme l'allègement de leur fiscalité et la liste de bénéficiaires de l'aide 10.000 DA qui reste ouverte pour accueillir les noms de ceux qui n'ont pas pu encore s'inscrire. Il faudrait seulement aux collectivités locales trouver le moyen le plus adéquat pour n'oublier personne et écarter ceux qui n'ouvrent pas droit et dont les noms se trouvent sur ces listes, d'une manière illégale. Il y a aussi le fait que certains commerces ou services ne représentant pas un grand risque de contamination pourraient être autorisés après consultation avec leurs représentants syndicaux.

Ces mesures pourraient inciter donc les gens impactés à éviter de prendre des risques inutiles comme ils le font actuellement car poussés par le besoin après près de trois mois d'inactivité et d'absence de revenus. Le transporteur par taxi pourrait alors travailler en toute légalité sans avoir à le faire clandestinement, tout comme le coiffeur qui exerce chez lui ou chez ses clients, le cafetier qui vend son café presse sous le rideau ou ce commerçant en vêtements et chaussures qui squatte une place sur un trottoir ou au niveau d'un quartier populeux pour écouler sa marchandise. Ce serait donc la politique du moins risque qui sera appliquée et il serait alors loisible d'obliger ces citoyens de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de retomber dans le confinement qu'ils ont si durement vécu dans leurs chaises et dans leurs poches.

Covid-19

119 nouveaux cas et 8 nouveaux décès

Cent dix-neuf (119) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 146 guérisons et 8 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le

porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie.

Djelfa Un homme mort emporté par les eaux d'un oued

Un homme est mort, dimanche soir à Djelfa, emporté par les eaux de l'oued Khanguet el Arar dans la commune de Had Sahary, ont indiqué les services de la Protection civile. «Les éléments de l'unité secondaire de Had Sahary (80km au nord de la wilaya)

sont intervenus aux environs de 19h, après qu'un tracteur a été emporté par les eaux de l'oued Khanguet El Arar, à 5 km environ de la ville de Had Sahary, vers la commune d'Aïn Fekha», a fait savoir le chargé de l'information auprès de la Protection civile de la wilaya de Djelfa, le lieutenant Abderrahmane Khader. Alertés de la disparition du conducteur du tracteur, les mêmes éléments ont lancé des recherches à l'issue desquelles le corps sans vie de la victime, un homme de 35 ans, a été retrouvé.

Nâama

Des dégâts suite aux intempéries

La cellule de crise mise en place pour le suivi des dégâts occasionnés par les averses orageuses, qui se sont abattues dernièrement dans la commune de Tiout relevant de la daïra d'Aïn Sefra (Nâama), a enregistré des dégâts importants dans le secteur agricole, notamment les terres et oasis, ainsi que les réseaux d'irrigation et d'assainissement et la retenue collinaire de la commune, a indiqué hier le chef de daïra, Ahmed Chaïr.

Le même responsable a précisé que ces perturbations climatiques ont touché en premier lieu le secteur agricole, détruisant 121 pompes à eau en raison de l'accumulation de la boue dans les puits d'irrigation, en plus des dégâts subis par des superficies agricoles consacrées à l'orge et aux légumes et la perte de 75 têtes de bétail. Les arbres fruitiers et les canaux d'irrigation ont également subi des dégâts dans les régions de Lahlah, Lamhassir, Elouaz, La-maader et autres avec l'accumulation de boues et de pierres suite au débordement des oueds voisins. Les pluies ont été aussi responsables de la détérioration des digues de pierre entourant la retenue collinaire de Tiout, nonobstant la mort de poissons s'y trouvant, en plus de fissures des murs de nombreuses habitations et au niveau de la route principale de la région, selon la même source.

«Ceci n'est pas une pipe»

Par Fouad Hakiki*

Les signataires du «Manifeste pour une Constitution du Peuple souverain» sont conscients – comme hier pour notre indépendance – que la réalisation des objectifs de la ‘révolution du sourire’ est une affaire de plusieurs générations, l’actuelle (celle des enfants ayant vécu la guerre de libération dans leur chair), de la suivante (plus variée, des luttes et revendications pour «le statut» - mouvement autogestionnaire, pluralisme des courants au FLN, carriériste réclamant des prébendes établies en tant que fils et ayants droit de chahid ou de moudjahid, ou encore culturaliste notamment berbériste ou islamiste) et enfin la dernière ayant ouvert le cycle politique de l’après-Octobre 88. Ne s’insérant pas dans l’ici et le maintenant de la révision constitutionnelle 2020 mais dans les lendemains du «processus constituant», les signataires se font les relais des desiderata d’une partie de la mouvance «démocrate» dont feu Aït Ahmed avait été le figure de proue.

Neanmoins, il est à noter que ce sont nos constitutionnalistes universitaires qui ont été les premiers (avant les déclarations des différents partis politiques) à montrer les faiblesses ou incohérences de l’Avant-projet. Deux grands courants de pensée se sont dégagés. Un premier insiste sur la vision implicite que colportent nos différentes constitutions et l’actuelle Révision (grossièrement d’inspiration occidentale surtout française ou américaine – avec cette vice-présidence nouvellement introduite). Le deuxième appuie là où ça fait mal : les modes opératoires d’application des dispositions constitutionnelles car, après tout, à quoi serviraient de belles Lois si les pouvoirs publics dans l’exercice leurs prérogatives s’en détournent ? Entre les visionnaires et les pragmatiques, nous ne trouvons aucun constitutionnaliste qui est allé à la synthèse (entre dispositions et modes opératoires). De même aucun n’a tenu à expliciter les contre-pouvoirs (de contrôle démocratique) à l’exercice des (cinq) pouvoirs, et notamment d’indépendance de chaque instance (par rapport à l’autre) notamment de la Justice (3^e pouvoir), de la Banque centrale (4^e pouvoir) ou des médias (5^e pouvoir – à l’heure où les magistrats condamnent des journalistes en se basant sur des textes législatifs et réglementaires !).

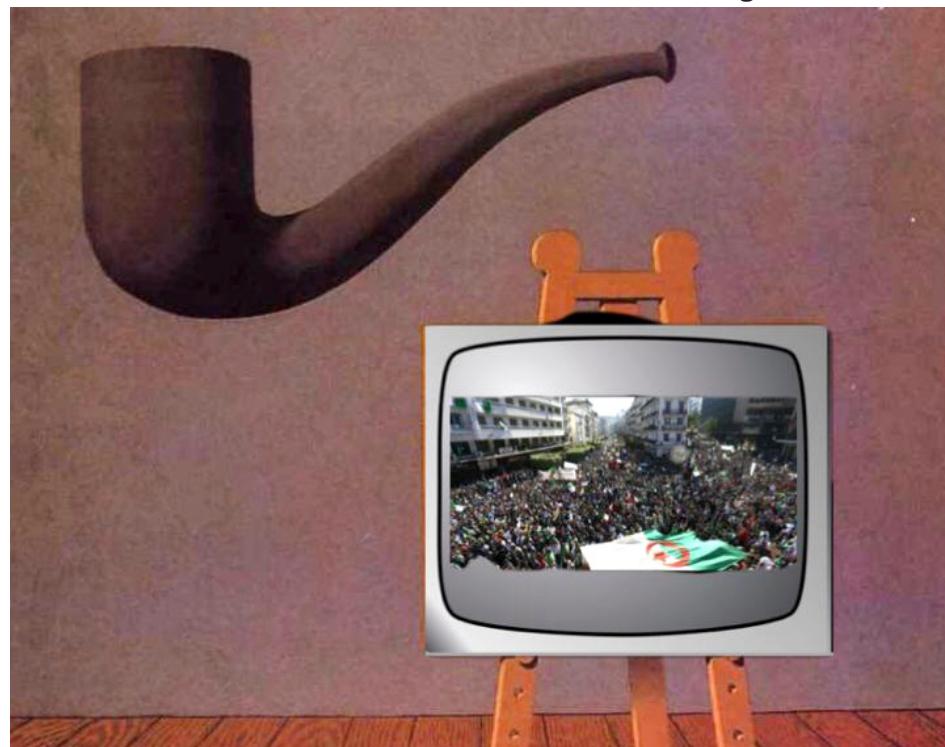
Ce contrôle démocratique (plus large que celui parlementaire) : 1-de l’Exécutif (et ses démembrements dont les Agences nationales et les services de sécurité), 2- des Magistrats (à travers le CSM ou le Cour constitutionnelle ou encore les syndicats ou les ordres des avocats ou des associations des parties civiles) 3- ou de la défense de l’exercice des libertés (à travers, entre autres, des commissions conjointes Parlement et organisations de la société civile, par exemple) est le seul à même de donner plus de visibilité de l’intérieur (5) de la gouvernance verticale autoritaire (dit «séral politique»).

Dans les débats, ce contrôle «d’en bas» tout comme la gouvernance «d’en bas» sont totalement occultés. Comme si l’État n’était qu’administrations centrales ; et la société que : parlementaires, magistrats et... journalistes. Pourtant les voeux de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs sont de belle lurette présentés comme des urgences institutionnelles ! Et plus nous avançons, plus il s’avère impératif de donner plus de visibilité aux différents chaînons de la gouvernance horizontale démocratique. Qui n'est pas l'étatique à proprement parler car comprenant : les conseillers municipaux ou membres des APW ou futurs membres de conseils régionaux (à créer afin d’asseoir la nécessaire déconcentration des missions et compétences des Administrations centrales), les représentants des fédérations syndicales ou des organisations professionnelles (par corps de métiers ou statuts y compris journalistes, chômeurs...) ou des associations agissant à l'échelle locale, et bien d'autres instances de la démocratie participative. Cette gouvernance horizontale est la veuve de l'actuelle mouture de révision constitutionnelle.

A notre sens (en tant qu'économiste), l'un des piliers de cette démocratie «participative» est dans l'économique: pour endiguer corruption, détournements des deniers

«Dans la vie, il y a deux catégories d’individus : ceux qui regardent le monde tel qu’il est et se demandent pourquoi, et ceux qui imaginent le monde tel qu’il devrait être et qui se disent : pourquoi pas ?»

George Bernard Shaw



publics ou abus de biens sociaux à tous les niveaux (sans attendre les enquêtes internes lors des audits et celles des Inspecteurs généraux ou celles externes du Fisc, des services de sécurité et des magistrats), il faut : 1- d’un côté, élargir les compétences des magistrats de la Cour des comptes (qui n'est pas encore déconcentrée au niveau des collectivités territoriales), 2- de l’autre, réformer les attributions des Tribunaux administratifs et des Tribunaux de commerce ; ces derniers en les «démocratisant» en y incluant des magistrats représentants «civils» issus des rangs des partenaires sociaux 3- et enfin, inscrire dans la Loi : le contrôle et la veille émanant des travailleuses et travailleurs sous forme de «comités d’entreprise» (à travers les syndicats) devant effectuer annuellement des contre-expertises économique, financière et managériale financées – comme dans les autres démocraties- par les employeurs; contrôle des ressources et de leurs emplois avec des comités : dans le privé comme dans le public, dans les entreprises productrices de richesse comme dans le tertiaire (commerce, banques, assurances et autres services).

3- HIRAK, SES EMPRISONNÉS ET SES ÉCUEILS

Le «Hirak est mort» ! C'est comme dire que la révolution algérienne est morte le 5 juillet 62 ! Car : plus de lutte armée contre la colonisation ! Le parallèle mérite le détour. Il met en perspective ce qu'est notre mouvement populaire pacifique, le Hirak qui a fasciné le monde entier : cent vingt-huit ans de colonisation étrangère ; cinquante-huit ans de régime autoritaire national. Des chamboulements des ordres établis : dans le premier cas, issus du mouvement national autour du PPA (dont le FLN n'est qu'une branche... dissidente) de 1936 à 1954 ; dans le second, issus du mouvement populaire d'octobre 1988 à février 2019. La différence est que dans le premier cas, il y a un mouvement «organique» - structuré par des partis politiques - et dans le deuxième, d'un mouvement «informe» - sans organisations, sans dirigeants. Dans le premier, il y a une Nation ; dans le second, une Société. Il y a au premier : Indépendance, et au second : Liberté.

Parce que notre indépendance n'a été «consacrée» qu'après 1962 - avec beaucoup de peine et moult difficultés (qu'aujourd'hui on occulte) -, notre liberté ne le sera qu'après 2019 avec autant si ce n'est plus de peine, de contrariétés, de complexités et d'obstacles. Mon ami Sidi-Lakhdar Boumédiène que je remercie d'avoir ouvert le débat (6) s'est basé sur mon idée d'un nécessaire «compromis historique» du Hirak. Dont, à mes yeux, il s'agissait de tant définir la forme – vis-à-vis des «politiques» ou vis-à-vis de la «société» (et dans l'avant-dernier article (7) : même vis-à-vis de «l'économie» notamment celle souterraine) – que de préciser les contenus : avec qui (Démocrates ? Islamistes ? Cachiristes ?...), pour quels programmes 'de gouvernance', dans

mes, une «révision constitutionnelle»... Qui entrevoient ce changement dans l'édification d'une 2^e République, romrant radicalement avec celle prévalant depuis 1963 ! C'est donc une «révolution», une rupture réelle ne se font pas du jour au lendemain ; elles s'étalent dans le temps comme s'est étalée notre indépendance sur 58 ans; cette durée de transition d'aujourd'hui à demain fera émerger de nouvelles figures et acteurs politiques, sociaux, économiques, syndicaux, professionnels..., de nouveaux pouvoirs et contre-pouvoirs tant de la gouvernance verticale (l'Etat et les institutions, civiles et militaires), que de la gouvernance horizontale (de la société et de l'économie)... ; et une nouvelle Constitution de la 2^e République.

L'on comprend alors pourquoi les hirakistes se replient (mais en continuant à réclamer la libération des animateurs détenus en prison). Ils ont conscience du chemin à parcourir, du temps à endurer pour construire. Ce retrait, il est vrai, est visible sur les réseaux sociaux notamment Facebook, WhatsApp et YouTube. Mais le combat continue sous différentes formes – et nous l'avons vu avec les réactions, pas toutes saines ni toutes désintéressées après la diffusion sur TV5 du documentaire sur le Hirak. Ce combat prend ses sources dans les différentes luttes sociales et politiques d'aujourd'hui et... de demain, après le confinement. Il est et sera nécessairement traversé par tous les courants politiques et non-politiques (syndicaux, professionnels et associatifs). D'où les écueils du Hirak. Ces luttes ont et auront pour enjeu principal : le leadership d'une mouvance sur les autres, de l'opposition démocrate sur celle islamiste (et inversement), des oppositions sur les FLN-RND et leurs alliés. Cette bagarre pour le leadership est déjà à l'œuvre pendant le confinement notamment lors du mois de Ramadhan avec les opérations de «solidarité» et de soutien aux populations vulnérables dans les quartiers et villages où la mouvance «démocrate» a brillé par son absence laissant le champ libre aux islamistes d'occuper le terrain et au FLN-RND... de se refaire une nouvelle virginité. Et c'est ainsi la lutte politique...

En résumé : si le Hirak fait face à des «manipulations» internes, dans ses propres rangs, il subit aussi de plein fouet la répression étatique mais aussi des «détournements» par les politiques. Qui ont ce défaut génétique : ils cherchent toujours à supplanter, à suppléer toute nouvelle force de proposition émergeant de la société civile ; leurs réseaux organiques (cellules, sections, fédérations ou leurs équivalents islamistes, FLN-RND...) essaient le territoire et leurs relais dans les médias ou les institutions (dont les universités) leur donnent cette capacité de nuisance, de brouillages (voir le premier paragraphe sur «formation idéologique décliniste»).

* Économiste

5- Fonctionnant jusqu'ici de façon opaque et, de ce fait, autorisant toutes les dérives et dépassements dont les Algériens ont, depuis le 22 février 2019, pris conscience des profondeurs abyssales

6- Quotidien d'Oran du 16 mai 2020 puis – rareté dans les Annales – du 18 mai 2020

7- Quotidien d'Oran du 11 mai 2020

8- L'une des chevilles ouvrées de ce «compromis» est M Giulio Andreotti (de profession: journaliste) et que nous connaissons : l'un des rares (avec feu Yasser Arrafat) à avoir bâisé le sol algérien en y mettant les pieds la toute première fois. Ce même Andreotti a été reconnu coupable de collusion avec la mafia italienne (même dans un assassinat) et a écopé en 2002 de 24 ans d'emprisonnement qu'il n'effectuera pas du fait de son immunité parlementaire (lui permettant d'agir auprès de la Cour de cassation pour tout faire annuler) en 2004).

9- De ces intrusions de jadis sont nées celles plus soi-disantes par certaines ONG dans les différentes «révolutions» (orange, verte, printemps arabe...) comme l'a fait remarquer dans une interview de M Ali Bensada (enseignant de physique à Montréal). Cependant dire que le Hirak est lui aussi «infiltré» sans donner de preuves – liste de ces ONG et des personnes impliquées en Algérie – relève plus d'une opération de décrédibilisation que celle d'assainissement (et de ce fait: nos services secrets, parmi les cinq-six premiers au monde, sont-ils aussi incomptables pour laisser un physicien leur faire la leçon par... notre agence de presse, APS, interposée ?)

10- Sur ce sujet, lire : «Ceci n'est pas une pipe» de Michel Foucault (1967) dans Les Cahiers du chemin (n° 2, 15 janvier, pp : 79-105). Ce texte, dans une version améliorée, est publié dans «Dits et Ecrits» (tome I, texte n° 53, p. 663). Pour rappel, il a écrit en hommage à René Magritte, décédé le 15 août de la même année (et écrit quelque temps après la publication de «Les Mots et les Choses»)

«Avant-projet de Constitution du Président Tebboune» **«Quelques propositions à la 1ère mouture», «corriger les déséquilibres des pouvoirs», «rompre avec une gouvernance disloquée»**

Par Boudjemâa Haichour *

1er partie

Le Président Tebboune vient de rendre publique la 1^{re} mouture de l'avant-projet de Constitution comme premier acte d'une promesse de campagne.

Comment les membres du comité d'experts ont pris note des sept axes présentés par le Président Tebboune pour amorcer une rédaction raisonnée d'un corpus cohérent dans l'esprit des règles de droit. Cela permettant de comprendre les intentions des constitutionnalistes qui ont saisi toutes les nuances d'un système complexe visant à combler les lacunes en termes de partage des pouvoirs dans l'équilibre des forces politiques en présence.

ENTRE LES INTENTIONS ET LES ACTES

J'ai eu l'occasion d'avoir contribué sur ce sujet avant même la publication des travaux des rédacteurs de la 1^{re} mouture sans en prédire de ce que seraient leurs amendements. Aujourd'hui la tâche est plus aisée pour contribuer à apporter les avis susceptibles de renforcer la hiérarchie des normes dans cette ingénierie constitutionnelle pour permettre aux acteurs politiques de participer sans contrainte à la vie politique du pays. On peut d'ores et déjà comprendre le fond et la forme de la nouvelle Constitution.

Une Constitution se construit en règle générale sur des bases juridiques neuves, à défaut d'être entièrement inédite. Elle peut prendre le contre-pied de la précédente. Le passé répond comme on dit de l'avenir. Il y a une certaine continuité constitutionnelle sans une rupture profonde. Les titulaires du pouvoir peuvent inspirer au demeurant les rédacteurs.

A charge de solliciter des avis et des contre-propositions, l'essentiel est que ce projet une fois discuté au Parlement doit être soumis au peuple par voie de référendum.

MODELE DE CONSTITUTION ET PRATIQUES INSTITUTIONNELLES

Serait-elle différente des autres corpus au regard de l'évolution des pratiques politiques et institutionnelles ? Quel est le modèle qui nous est soumis si on tient compte de certains compromis tout en prenant en compte la séparation souple des pouvoirs ? Le Président Tebboune a tenu compte des idées lancées par le Hirak et a estimé que des changements dans cette révision constitutionnelle tiennent compte des nouvelles aspirations. Il est évident qu'il y a certains principes déjà annoncés qui sont proclamés intangibles et donc soustraits à toute modification. Il reste que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Nous passons d'une démocratie d'adhésion à une démocratie participative.

Cette première mouture rendue publique le 7 mai en raison de la pandémie Covid-19 dévoile les intentions du Président Tebboune dans ce que sera la clé de voûte de la nouvelle gouvernance. Il est à retenir cette communion entre la façon de gouverner dans l'avenir et l'esprit des revendications du Hirak dont il est attendu une meilleure prise en charge. Les uns et les autres doivent comprendre que les contraintes héritées des forces jadis en présence se dissipent progressivement.

LIBERER LES INSTITUTIONS DU POIDS DE LA BUREAUCRATIE

Comment pouvoir libérer les institutions de toute cette bureaucratie qui a végété et qui s'est enracinée dans les pratiques de gestion ? Il faut désinfecter ce lourd appareil qui a rongé le corps institutionnel provoquant une gangrène difficile à opérer l'ablation pour rendre l'équilibre harmonieux.

A la lecture du texte il est à souligner les avancées substantielles en matière de droits fondamentaux notamment les libertés de réunions et de rassemblements publics des partis et associations qui dans le passé ont été

freinées par les interdictions abusives.

Le droit à la réparation pour les arrestations et gardes à vue doit obéir aux dispositions constitutionnelles des droits de l'homme. Il doit se faire dans le cadre du respect de la personne humaine et de son intégrité morale.

La pénalisation de la torture et de la traite des êtres humains et protection de la femme contre toute forme de violence et l'accès de ses dernières victimes dans les structures d'accueil pour une meilleure prise en charge et leur faciliter les voies de recours.

LIBERTE D'EXPRESSION ET MANAGEMENT PUBLICITAIRE

De même qu'il est stipulé le droit au respect des correspondances et des communications privées ainsi que la protection de l'exercice du culte sans discrimination de confession, de race ou de couleur. Concernant la liberté de la presse et les médias dans leur ensemble, l'Etat doit se conformer au strict respect des normes et de transparence dans la répartition de la manne publicitaire et rompre définitivement avec l'opacité et la pratique douteuse dans les relations dans le management et l'octroi de la publicité.

Ceci ne peut se faire que par des garanties juridiques suffisantes dans une loi organique sur la publicité.

VICE-PRESIDENT : UN COLISTIER AVEC TICKET ELECTORAL

Pour revenir à l'ingénierie de la mouture proposée, il serait clair qu'aucune ambiguïté ne puisse noircir la clarté des rapports de gouvernance entre les institutions.

Au centre desquelles le président de la République assure son arbitrage et le fonctionnement harmonieux qui détermine la conduite de la politique de la Nation. On est dans le modèle du quinquennat, c'est-à-dire que le président est élu pour cinq ans par le suffrage universel pour deux mandats strictement successifs ou alternés (séparés).

Si dans le texte de la mouture selon l'alinéa 06 de l'article 95, le président de la Ré-

publique peut nommer un vice-président comme ce fut le cas dans les précédentes Constitutions au moins durant les trois décennies passées, il peut lui déléguer quelques prérogatives en dehors de l'article 97, cette disposition est laissée à la libre décision du président élu d'en faire usage. Mais cette fois-ci le rôle et les attributions du vice-président prennent une tout autre signification en cas d'impeachment, c'est-à-dire de vacance du pouvoir pour assurer pleinement et non par intérim la continuité du mandat du président de la République au respect des dispositions constitutionnelles.

La situation de la maladie du Président déchu a contraint le Président Tebboune à trouver l'idée d'une vice-présidence sans ticket électoral c'est-à-dire d'un colistier, lui permettant d'avoir la légitimité pour poursuivre la continuité de l'Etat en cas de vacance définitive du président de la République. Il faut dire que l'imbrication du pouvoir politique et des forces extra-constitutionnelles oligarchiques sont en grande partie la cause de ce choix.

Se contredire avec l'article 00 est avoir toutes les prérogatives du président élu à la différence du chef d'Etat, comme il est indiqué dans le volet de séparation des pouvoirs dans le premier chapitre de la Constitution notamment les articles 88, 90, 95, 96 mais aussi selon l'article 7 dans le cas de situation de guerre hors avec tous ces articles, et en plein de ces prérogatives d'un président de la République il y a une légitimité réduite puisque le président c'est l'émanation du choix du peuple selon les articles 7, 8, , 2 qui par le référendum choisit ses représentants et ceux qui le gouvernent !

Pour cette raison l'article 98 proposé dans son alinéa 7 ne convient qu'à cette investiture actuelle du Président Tebboune en tant que commanditaire de cette Constitution pour mettre fin à toute ingérence de forces extra-constitutionnelles.

A suivre...

* Docteur Chercheur-Universitaire
Ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature
Ancien parlementaire et ancien ministre

APPARTEMENTS

■A louer F3 à Belgaïd au 3^{ème} étage (2,8 U) + A louer Cafétéria à Maraval / ORAN + Loue F3 à Haï Yasmine au 6^{ème} étage avec Ascenseur (3 U) – Tél : 0794.52.83.14

■Vends F3 refait à neuf à Haï Yasmine au 1^{er} étage face Hôtel Vendôme (ORAN) – Tél : 0554.74.59.53

■A louer ou à vendre Studio aménagé en F2 situé au Bâtiment Jules Ferry en face les Pompiers - Possibilité Promesse de vente - Tél : 0549.14.71.72

VILLAS

■Alouer Villa avec Jardin - 1^{er} étage - 6 Pièces - Cuisine - Terrasse - à Carteaux (ORAN) – Tél : 0551.74.43.68

■Oran: Vends Villa Luxe à Belgaïd 236 m². Curieux et intermédiaire s'abstenir - 06.56.19.19.74

■A louer Appartement Niveau de Villa : 5 Pièces + Cuisine - Salon - Hall à Mediouni (ORAN) - Garage 1 voiture - Tél : 0551.74.43.68

■Promoteurs, particuliers... Vends Villa de 950 m² à démolir pour récupérer le terrain à reconstruire. Située à Maraval. Affaire très intéressante à saisir - Tél. 0656.19.19.74

TERRAINS

■A vendre 2 Hectares Boufatis au bord de la route (ORAN) – Tél : 0794.61.19.73

■A vendre très beau Terrain de 176 m² avec 2 façades à Belgaïd (ORAN) – Tél : 0697.61.66.99

■A vendre Terre Agricole 5.000. Acte + Livret foncier. Deux façades à El Hamou (centre-ville) - Curieux et agences s'abstenir. Tél. 0656.19.19.74

EMPLOIS

■Importante entreprise de Travaux Publics cherche un Technicien Supérieur ou Topographe (Métreur et Vérificateur) - Lieu de travail : Région d'ORAN - Expérience de 03 à 05 ans exigée - Salaire selon compétences – Tél : 0560.98.53.47

■Entreprise de production en agro-alimentaire sise à Es-Senia, ORAN, recrute 1 Chef production avec une longue expérience – Envoyer CV à : recrutement.stei @gmail.com

LOCAUX

■Vends des Locaux commerciaux en plein Boulevard Zabana à Café El Nadjeh et un Terrain commercial de 180 m² en plein Boulevard Belgaïd - (ORAN) - N° Tél : 0664.61.05.31

■A louer Dépôt de 350 m² à Mediouni (ORAN) - Gardiennage assuré – Tél : 0551.74.43.68

DIVERS

■A louer Licence de Taxi : Pour une durée d'une Année 5.000 DA/mois et pour 2 Ans 4.000 DA/mois / ORAN – Tél : 0556.50.69.53

40ÈME JOUR

40 jours se sont écoulés depuis la disparition à jamais de notre cher et regretté BEKHEDDA Samir Ancien inspecteur des douanes. Les familles BEKHEDDA et ATTAR demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire et prient Dieu Le Tout-Puissant de l'accueillir en Son Vaste Paradis. Le Tout-Puissant Wa Ina Illayhi Radjioune

PARTICULIER A ORAN**Recrute dans l'immédiat:**

- 01 Gouvernante (Nurse) pour 02 enfants en bas-âge
- Couchante au domicile des enfants.
- Qualifiée, bilingue français / arabe, de bonne moralité et résident à ORAN.
- 01 Femme de ménage, qualifiée, sérieuse et ponctuelle.
- Bonne moralité et résident à ORAN (environs de Haf Seddikia).

Transmettre CV détaillé avec photo à : norc.activ25@gmail.com

PARTICULIER A ORAN**Recrute dans l'immédiat:**

- 01 Chauffeur VL pour famille
- Maîtrise de la conduite automobile, bonne moralité, âge moyen et résident à ORAN.
- 01 Gardien - Connaissances en jardinage et entretien des parties extérieures.
- Sérieux, en bonne santé et de bonne moralité.

Transmettre CV avec photo à : norc.activ25@gmail.com

OFFICE PUBLIC Maître : MOSTEFA HANCHOUR MOSTEFA

Commissaire-priseur près le Tribunal de Mostaganem

BT 18 (B) N° 202 CIA MOSTAGANEM - Tél : 045.30.82.21

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE LE 11/06/2020 À 9 H 30

Lieu de vente au siège de l'unité EPE-SOTRAVIT-SPA-MOSTAGANEM - Ex-ONCV Sise les Plateaux - Mostaganem

Le Commissaire-priseur porte à la connaissance du public, qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques verbales et par soumissions cachetées du matériel au profit de l'unité - EPE SOTRAVIT-SPA MOSTAGANEM.

N°	Désignation	Matricule
01	Lot de Camions et Véhicules épaves + Moteur Volvo désigné comme suit : Fiat Fiorino - Tracteur SNVI TB 305 - Châssis Sonacome - Châssis Tracteur Sonacome - Tracteur VOLVO - Tracteur Hino - Camion AVIA - Tracteur Hino - Moteur Volvo - Fourgonnette - Fiat Fourgonnette - Tracteur Hino - Moteur Volvo - Fourgonnette Fiorino - Dacia carcasse	
02	Véhicule DAEWOO CIELO	1352-197-16
03	Véhicule DAEWOO CIELO	1292-197-16
04	Véhicule DAEWOO CIELO	1290-197-16

Conditions de vente :

- Vente sans garantie.
- Versement 11% non remboursable.
- L'enlèvement sous huitaine.

Le Commissaire-priseur

TÉBESSA

Les mesures de prévention, les aides et le reste

Ali Chabana

En ce temps de pandémie implacable, des moments exceptionnels nécessitant une attention particulière. Les autorités de la wilaya de Tébessa et à leur tête le chef de l'exécutif Attallah Moulati se sont retrouvées, bon gré malgré, sur plusieurs front à la fois. Bien sûr, le suivi systématique et en continu de l'événement de l'heure, l'exécution des mesures de prévention en premier. Le wali doit souvent se rendre lui-même sur les lieux pour s'enquérir des opérations de désinfection et stérilisation des lieux et places publics. Il procède aussi au coup d'envoi des caravanes d'aides au profit des familles nécessiteuses lourdement affectées par les conséquences du confinement. La préparation et distribution des masques et tenues de protection. Le wali doit encore intervenir pour débloquer la situation et faire accélérer les choses. Les responsables locaux étaient dernièrement en réunion pour les préparatifs de la campagne de nettoyage et collecte des ordures ménagères dans la commune de Tébessa, une opération plus qu'urgente, tant le milieu environnemental s'est dégradé ces derniers, donnant l'image d'une ville très peu propre. Le wali a appelé les citoyens de prendre en main la propreté de leur cité à travers leur contribution, leur apport au quotidien, s'ils veulent que Tébessa redeienne blanche et accueillante. L'autre jour, M. Attallah Moulati était sur un autre front, cette fois-ci, en se rendant en visite d'inspection à Sabra dans la commune de Bir El Ater, tout simplement pour s'informer des conditions de vie des habitants dans une région à vocation agropastorale. Les gens lui ont exposé leurs doléances pour l'approvisionnement en électricité rurale,



le forage d'un puits pour l'irrigation de leurs parcelles de terres agricoles, le fournissement des plants d'oliviers, un arbre fruitier qui s'adapte mieux dans la région, semble-t-il.

Et puis aussi la réhabilitation de la route et le logement rural, condition sine qua non pour la fixation de la population locale, versée essentiellement

dans les travaux agricoles. Enfin, signalons que la direction de l'environnement compte organiser un concours ouvert pour les dessinateurs débutants âgés de 6 à 14 ans et ce, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement, coïncidant avec le 5 juin 2020, sous le thème «le temps de la nature».

JIJEL

Affluence grandissante sur les plages

Une campagne de sensibilisation contre les risques de propagation de l'épidémie du coronavirus a été lancée dimanche par la Gendarmerie nationale à travers plusieurs plages de la ville de Jijel, où une affluence des estivants a été enregistrée, a indiqué le responsable de la cellule de communication du groupement territorial de ce corps constitué.

L'affluence grandissante des vacanciers sur les plages de «La petite baie», «Ouled Bounar» et «Le grand phare», situées à l'entrée ouest de la ville de Jijel, a incité les services de la Gen-

darmerie nationale à lancer cette opération de sensibilisation pour se pré-munir contre le Covid-19 notamment la distanciation sociale et le port de la bavette, a précisé le capitaine Mohamed Hamada.

La même source a relevé que cette campagne sera poursuivie et ciblera d'autres estivants sur d'autres plages de la wilaya, de la commune de Kheiri Oued Ajoul (Est de Jijel) à Ziama Mansouriah (Ouest de Jijel).

Les éléments de la Gendarmerie nationale se sont rapprochés des baigneurs pour expliquer la manière à

BOUMERDÈS

Fermeture de la totalité des plages

Le wali de Boumerdès, Yahia Yahiattene, a décidé dimanche de la fermeture de la totalité des plages de la wilaya conformément aux mesures de prévention visant à endiguer la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). La décision de fermeture a été dictée par le constat, durant

le week-end, d'une importante affluence de citoyens sur les grandes plages de la wilaya dont celles de la ville de Boumerdès, de Cap Djinet, de Dellys et de Boudouaou El Bahri, suite à une montée des températures, a indiqué le wali. En effet, la majorité des plages de la wilaya, au nombre

MILA

La maltraitance des enfants en question

La brigade de protection des personnes fragiles et les équipes de la police judiciaire des sûretés urbaines et de daïras de Mila ont enregistré 73 enfants victimes de violences et de maltraitance depuis le début de l'année jusqu'à la fin du mois de mai, a-t-on appris dimanche auprès des services de la sûreté de wilaya. La même source a affirmé à l'APS que cette brigade a comptabilisé 50 mineurs victimes de violences volontaires, 11 autres victimes d'agression

sexuelle, alors que 12 enfants ont fait l'objet de maltraitance depuis le début de l'année. Durant la même période, cette brigade est intervenue pour secourir 7 mineurs en danger moral et les rendre à leurs familles, de même qu'elle a traité 39 cas impliquant 45 mineurs, dont un a été placé en détention.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, cette même brigade a enregistré pas moins de 175 mineurs victimes de violences volontaires, 41 autres

CONSTANTINE

Le Procureur général plaide pour l'autodiscipline

Abdelkrim Zerzouri

Nul n'est censé ignorer la loi, un fait qui dispenserait la justice de tout argument pour appliquer ses dispositions, mais dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus, la justice se joint à d'autres institutions et adopte dans ce sens une stratégie de sensibilisation et de vulgarisation des textes réglementaires, régissant cette période exceptionnelle, notamment concernant le port obligatoire du masque de protection ou bavette et le respect des règles de confinement en général. Toutes les mesures de protection mises en place dans ce contexte de crise sanitaire, qui ne sont ni fantaisistes ni d'humeurs passagères, exigent une observance et une discipline totale de la part du citoyen pour éviter, d'une part de subir les sanctions pénales et d'autre part de protéger sa santé et, surtout, ne pas mettre en péril la vie d'autrui, a laissé entendre le Procureur général près la Cour de Constantine, Boudjemâ Lotfi, lors d'une conférence de presse tenue hier au siège de ladite Cour.

Tout en soulignant le caractère « dangereux » du non-port du masque de protection ou bavette, le conférencier expliquera, en détail, les sanctions encourus par tout contrevenant aux termes du décret exécutif afférent qui a été publié dans le Journal Officiel n°30. Ce n'est pas une mince affaire d'être pris par les services de sécurité sans bavette. Les sanctions vont de l'amende entre 10.000 et 20.000 DA jusqu'à l'emprisonnement de tout coupable arrêté sans bavette sur la voie et les lieux publics, sur les lieux de travail ainsi que dans tous les espaces ouverts ou fermés recevant le public, notamment les institutions et administrations publiques, les services publics, les établissements de prestations

AIN DEFLA

La production de céréales en baisse

Une production de 1,6 million de quintaux (qx) de céréales est attendue dans la wilaya de Ain Defla au titre de la campagne agricole 2019-2020, en baisse par rapport à la campagne précédente (2 millions de qx), a-t-on appris dimanche auprès du directeur local des services agricoles (DSA). Ces prévisions ont pris en ligne de compte le stress hydrique auquel a fait face la wilaya trois mois durant, a précisé Mokhtar Bouabdelli, rappelant que les champs céréaliers à Ain Defla dépendent, dans leur majorité, des précipitations. «Durant les mois de décembre, janvier et février, nous avons estimé le déficit hydrique à plus de 150 mm», a-t-il relevé, signalant que l'absence de précipitations dans les moments «cruciaux» a empêché les plantes de poursuivre leur cycle végétatif dans des

Horaires des prières pour Alger et ses environs

10 chouel 1441				
El Fedjr 03h41	Dohr 12h46	Assar 16h37	Maghreb 20h06	Icha 21h45



EHS Canastel

Vingt-deux enfants atteints du Covid-19 pris en charge

J. Boukraâ



Les enfants sont gravement moins touchés par le coronavirus, pour des raisons encore mystérieuses. Ils peuvent néanmoins être infectés. A Oran « pas moins de 22 enfants atteints du Covid-19 ont été pris en charge par l'établissement hospitalier spécialisé, en pédiatrie «Boukhroufa Abdelakadeur» (Casnastel) depuis le début de la pandémie », a indiqué la directrice de l'établissement sur les ondes de la radio locale. L'intervenante a indiqué que « les patients sont âgés entre 3 mois et 14 ans et la majorité a quitté l'hôpital après rétablissement. Toutefois 7 enfants sont toujours sous traitement dans cet hôpital » a-t-elle ajouté.

La direction l'établissement hospitalier a consacré deux pavillons pour les enfants porteurs du virus, dont un au niveau du service des maladies infectieuses et un autre au service de réanimation. Ces services ont été dotés de tous les moyens humains et matériels pour une bonne prise en charge des enfants et de leurs accompagnateurs.

Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI)

Début de réalisation de plus de 640 logements promotionnels libres

Un programme de réalisation de 640 logements promotionnels libres (LPL) a été lancé, dernièrement, a-t-on appris dimanche, du directeur régional ouest de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), réalisatrice de ce programme. La réalisation de 594 logements de types F5 et duplex de ce programme a démarré fin-février dernier quartier «El-Bahia» de la ville

d'Oran, a indiqué, à l'APS, Habia Abdallah, soulignant que les délais de livraison de ce programme ont été fixés à 24 mois au maximum. D'autre part, pas moins de 52 autres logements similaires au quartier 'Ghoualem' (Mediouni) dans la commune d'Oran seront livrés dans un délai de 24 mois, sachant que ces projets de logements disposent de toutes les commodités, dont des lo-

ronavirus a été confirmé à Oran, le 18 mars par les services de la Santé. Le nombre total des personnes guéries du Covid-19, à Oran dépasse les 400. Utilisé par les équipes médicaux, depuis la dernière semaine du mois de mars, suite aux instructions du ministre de la Santé le protocole de traitement à base de chloroquine donne de bons résultats sur les malades. D'autres malades sous traitement se trouvent dans un très bon état (tous les symptômes ont disparu). Ces derniers seront dépistés une fois de plus avant de les libérer.

caux commerciaux et de services, ainsi que des espaces verts et aires de jeux pour enfants. Pas moins de 557 LPL de types studio et F5, ainsi que des duplex seront également réalisés durant le second semestre de l'année en cours à Haï Khe-misti dans la commune de Bir El-Djir, selon le même responsable, qui a fait savoir que l'étude et le choix du terrain et de l'entreprise de réalisation sont en cours.

Impactés par les retombées du confinement

Les gérants des auto-écoles réclament la reprise de leur activité

K. Assia

Impactés par la crise sanitaire, les gérants des auto-écoles affiliés à l'Organisation nationale des auto-écoles ONAE ont réclamé la reprise de leur activité et l'ouverture des auto-écoles, fermées depuis trois mois par mesure préventive contre la propagation du Covid-19. Dans un communiqué adressé au ministre des Transports et des Travaux publics, le collectif dénonce son calvaire à l'issue de cet arrêt forcé de l'activité. Une situation dramatique pour toute la corporation qui compte 8.000 gérants, au niveau national, dont 300 à Oran. A cela vient s'ajouter le personnel dont les moniteurs et également d'autres employés qui se retrouvent, également en chômage; a indiqué, hier, M. Yagoubi Brahim président de l'ONAE et d'ajouter que cet arrêt de travail a eu des conséquences négatives sur l'activité et le quotidien des dizai-

nes, voire de milliers de familles et a provoqué une véritable paralysie. Le collectif se retrouve, selon notre interlocuteur, confronté à d'énormes charges qu'il devra payer dont les prix des loyers puisqu'il s'agit d'une activité commerciale donc soumise à une réglementation et un cahier de charges. Il est aussi question de régler et s'acquitter des charges et des frais de stationnement des différents véhicules des auto-écoles, de verser les salaires des moniteurs et des autres employés dont les secrétaires, de s'acquitter des cotisations auprès de la CASNOS et la CNAS, de payer des factures d'électricité, d'eau et aussi les impôts. Autant de charges et de frais que le collectif doit verser dans une période où l'activité était au point mort.

Ainsi et dans un appel lancé, hier, les gérants des auto-écoles demandent la reprise de leur activité afin de préserver les postes d'emploi qui sont, malheureusement, menacés et subvenir aux

besoins de leurs familles. Ils réclament également de travailler le mois d'août qui a été toujours un mois de congé pour le collectif. «Nous devons rattraper le retard pour pouvoir payer les charges dont les factures d'électricité, les loyers entre autres». Outre ces frais, le collectif doit faire face aux besoins quotidiens de leurs familles. Dans ce contexte, l'ONEA par le biais de son président, demande de l'aide aux pouvoirs publics pour pouvoir faire face aux conséquences de cette crise sanitaire à travers l'exonération pendant cette année de toutes les charges fiscales et également les cotisations via la CASNOS, la CNAS. «Nous demandons soit l'exonération soit la révision à baisse de toutes ces charges» a noté notre interlocuteur. Un procédé qui permettra aux gérants de pouvoir sortir la tête de l'eau. Notons que des formulaires ont été remplis par le collectif pour bénéficier de la prime des 10.000 DA fixée par le gouvernement.

Coronavirus

Un Colloque international virtuel sur la «Société et la pandémie»

Le thème «Société et pandémie» sera au centre des travaux d'un Colloque international virtuel, premier du genre, qui sera organisé les 3 et 4 juin, par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) à Oran, a-t-on appris dimanche auprès des organisateurs. Prendront part à cette rencontre, organisée en partenariat avec le Centre «Faailoune» de recherche en anthropologie et Sciences humaines et sociales de Batna, de nombreux chercheurs dans divers spécialités d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, d'Egypte, d'Irak, des Emirats arabes unis, de Jordanie, d'Arabie Saoudite, du Liban, d'Angleterre, d'Italie, de France et de Turquie, a-t-

on indiqué. La rencontre scientifique intervient suite à l'élaboration, par le CRASC, d'un premier rapport sur les études empiriques sur le coronavirus, en Algérie et les effets socio-économiques et psychiques du confinement sanitaire et de distanciation sociale sur les différentes catégories sociales, a-t-on fait savoir. Le colloque vise la confection d'un deuxième rapport tiré des conclusions d'études et expériences nationales et internationales, ainsi que l'analyse de la lutte contre la pandémie du Covid-19 et son impact futur, en Algérie et dans le monde, notamment au niveau social et culturel, à partir de la spécialisation et le domaine d'intérêt des chercheurs. Les débats

Infractions au code de la route et non-respect du confinement

Quinze motos saisies à Ain El Turck

Rachid Boutlelis

Quinze motos de différentes cylindrées dont un quad ont été saisies par les forces de l'ordre public relevant de la Sûreté de daïra d'Ain El Turck et ce, lors de plusieurs opérations menées depuis le week-end dernier, apprend-on de sources policières. Les violations du code de la route, notamment les nuisances sonores, figurent en tête position dans les infractions relevées. Celles-ci sont suivies de près par le non-respect du confinement promulgué par les autorités sanitaires, indiquent nos sources. Notons que ces opérations des forces de l'ordre interviennent, suite aux plaintes formulées par des habitants, dénonçant les exhibitions dangereuses de ces motards sur le réseau routier, à l'intérieur du tissu urbain. Cette grave infraction au code de la route, perpétrée allégiement par des jeunes et moins jeunes inconscients, en quête, vraisemblablement, d'une montée d'adrénaline et, qui n'épatera finalement qu'eux-mêmes, et trouvent un malin plaisir à faire vrombir au maximum le moteur

CHU d'Oran

Reprise des activités du service de chirurgie générale

Le service de chirurgie générale (pavillon 14) du Centre hospitalo-universitaire (CHU) «Dr Benzerdjeb», d'Oran a repris ses activités pour prendre en charge les opérations de chirurgie ordinaire après avoir été spécialisé dans les cas d'urgence suite à la réservation de nombre de lits pour les malades du coronavirus, a-t-on appris dimanche auprès du bureau de l'information et de la communication de cet établissement hospitalier. La reprise d'activité intervient, selon la même source, suite aux instructions du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière relatives à la reprise des activités médicales et chirurgicales aux services médicaux des différents établissements de santé du pays. Avec la réouverture du service de chirurgie générale pour effectuer des opérations

Des épées, une hache, deux fusils harpons saisis

Un malfaiteur arrêté à Haï Dhaya

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes, les éléments de la brigade criminelle de la police judiciaire de la Sûreté d'Oran sont parvenus à mettre un terme aux agissements d'un individu dangereux. Le mis en cause, âgé de 35 ans, était recherché par 2 mandats d'arrêt et faisait partie d'un réseau criminel. Il a été arrêté à la suite d'infor-

mations parvenues aux policiers indiquant qu'il utilisait son domicile situé Haï Dhaya comme lieu de vente des produits psychotropes. La perquisition effectuée dans son domicile a donné lieu à la saisie de 4 bouteilles de liquide stupéfiant, 2 épées, 2 couteaux de boucher, 1 hache, 2 fusils harpon et 1 masque. Il sera présenté au tribunal à l'issue de l'enquête.

K. A.

ILS NOUS ONT QUITTES HIER

Benguendouz Mohamed, 89 ans, 43 rue Tafna

Derdague Lakhdar, 18 ans, Eckmühl

Salah Fatiha, 37 ans, El Bordj

Baghdad Kheïra, 32 ans, Tiaret

Horaires des prières pour Oran et ses environs

10 chouel 1441

El Fedjr 04h01	Dohr 13h01	Assar 16h51	Maghreb 20h20	Icha 21h57
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



TLEMCEN

Les habitants d'Ouchba manifestent contre la soif

Khaled Boumediene

L'agglomération d'Ouchba est plongée dans une crise d'eau en cette période de l'arrivée des chaleurs. Les robinets de toutes les habitations de cette localité rurale de la commune d'Aïn Fezza (daïra de Chetouane) alimentée par un réservoir d'eau (rélié à un sondage) sont à sec. Pour se faire entendre, des dizaines de citoyens (hommes et femmes) ont fermé durant toute la journée de dimanche et lundi la route nationale reliant Chetouane et Ouled Mimoun. Selon un manifestant qui a pris contact avec notre journal, cet incident fâcheux de coupure d'eau qui se répète à chaque fois à Ouchba est dû à une panne de la pompe qui alimente par refoulement les maisons qui sont majoritairement situées sur les flancs d'une montagne.

Alertée par ce mouvement de protestation prévisible, le secrétaire général de la daïra de Chetouane a été dépêché sur les

lieux par les autorités locales afin d'écouter les doléances des protestataires. Décidés à poursuivre leur manifestation pour exprimer leur ras-le-bol, les protestataires n'ont libéré la circulation que vers 22 heures et ce, après l'intervention des éléments de l'escadron anti-émeutes de la Gendarmerie nationale, qui ont réussi à rouvrir le trafic et convaincre les manifestants de rejoindre leurs domiciles.

Hier, un nouveau rassemblement a été observé dans la matinée devant le siège de l'APC d'Aïn Fezza et c'est encore une fois grâce à la Gendarmerie que les contestataires ont été dispersés. La route est toujours fermée par la population d'Ouchba qui ne peut plus supporter cette situation de soif qui dure depuis quatre mois. Notre source a ajouté que le président de l'APC et les autres élus ne se sont pas déplacés sur les lieux pour calmer la colère de la population assoiffée d'Ouchba et répondre à leurs revendications légitimes.

Sale temps pour les producteurs de cerises

Khaled Boumediene

La récolte des cerises est catastrophique cette année à cause du mildiou, qui a causé des dégâts notables sur les cultures. «Nous avons d'habitude une production de 30 à 40 kilogrammes de cerises par arbre. Là, si on arrive à 4 ou 5 kg, on aura de la chance ! Ces dégâts sont dus au mildiou. On en a déjà eu avant, mais pas comme cette année. C'est un désastre, on n'a jamais vu ça !» déplore Belhadj Yousfi Ahmed, issu d'une famille d'arboriculteurs d'Attar à Mansourah.

Tous les agriculteurs de cette localité, renommée par la production du bigarreau noir, le dur noir et le bigarreau blanc, sont dans la tourmente. «C'est une année horrible pour les agriculteurs d'Attar, car aucun arbre n'a échappé au mildiou ! Les parcelles ont été toutes impactées par cette maladie à cause de la sécheresse et du manque de pluies, notamment lors de la période allant de janvier à avril. On ne sait vraiment quoi faire pour pallier les pertes colossales qu'on vient de subir cette année à cause des conditions climatiques hivernales sèches qui n'ont pas été favorables aux fruits et surtout à la cerise !» poursuit l'agriculteur du lieu-dit «Aïn Gassâa». D'autres espaces fruitiers des localités de Béni-Ghezli, Ouled Sid Hadj, Béni-Smaïel et Ouled Mimoun, souffrent eux aussi de cette maladie ravageuse qui se manifeste, selon un ingénieur agronome de Tlemcen, par des taches brunes ou une apparence de moisissures blanches et cotonneuses, suivies d'un flétrissement général de la feuille d'un rameau ou de toute la plante. «Le tubercule atteint pourrit rapidement, même au cours de la conservation. Cette maladie est provoquée par des

microorganismes, parfois qualifiés de pseudo-champignons». Pour cet ingénieur, la solution la plus efficace contre le mildiou reste la prévention par des méthodes prophylactiques. «Lorsque la plante est contaminée, il faut appliquer un traitement phytosanitaire curatif. Le rendement des plantes infectées est diminué. Les arboriculteurs peuvent prévenir le mildiou par la destruction des débris de culture et l'élimination des plants atteints. Ils peuvent aussi éviter une humidité excessive par des abris, un arrosage au sol, une circulation de l'air entre les plantes et en pulvérisant préventivement un fongicide», précise-t-il. De nombreux arboriculteurs de la localité d'Attar ont recouru tout seuls au traitement de leurs arbres.

«Certes, nous avons réussi à sauver nos arbres pour les productions futures avec les traitements effectués régulièrement sur tous les arbres, mais pour cette année, c'est fichu !» souligne avec ameretude Belhadj Yousfi Ahmed, qui indique aussi que «les chutes de grêle enregistrées récemment sur les champs de cette localité ont joué un mauvais tour à la production des cerises».

Selon nos informations, la récolte des cerises a été affectée partout à cause du climat qui a sévi cette année dans plusieurs régions du pays. «Les productions de cerises ont été partout impactées par le mildiou cette année», indique un marchand de fruits et légumes du marché couvert de Tlemcen, qui relève l'indisponibilité des quantités de cerises au marché de gros de légumes et fruits d'Abou Tachfine. Selon les producteurs de cerises, la traditionnelle fête qui se tient d'habitude chaque fin de printemps ne sera pas organisée cette année au parc national et au niveau du site historique du grand bassin de Tlemcen.

SIG

15 mandats de dépôt après une bataille rangée

Belkacir Mohamed

Les habitants d'un quartier de Sig ont dénoncé un tapage sur la voie publique causé par une bagarre entre des groupes d'individus issus de cités voisines. Intervenant sur le champ, la police a réussi à arrêter 10 individus

et à saisir des armes blanches prohibées. Cette bagarre a eu lieu durant le confinement provoquant une atteinte à l'ordre public.

Pendant l'intervention des éléments de la sûreté, six individus ont réussi à prendre la fuite. Tout un arsenal d'armes a été saisi et le reste de la

bande a été identifié puisque cinq mis en cause ont été interpellés en différents endroits tandis que six autres demeurent en fuite.

Après accomplissement des procédures, les mis en cause ont été présentés à la justice qui a ordonné le placement des 15 suspects en détention.



La production céréalière impactée par la sécheresse

Hadj Mostefaoui

C'est en ce début de semaine qu'a été donné le coup d'envoi de la campagne moisson-battage par M. Kamel Touchene, wali d'El-Bayadh, à partir de la plaine de Dhayet El-Bagra située au sud du chef-lieu de la daïra de Brezina. Ce vaste périphérie agricole, aux terres fertiles et alluvionnaires, mis en valeur depuis plus d'une décennie, largement tributaire des eaux du barrage de Larouya, est considéré comme le grenier de toute la région des Hauts-Plateaux, doté de pivots pour l'irrigation de pas moins de 2.000 hectares de terres mises en valeur. Seulement voilà, l'eau fait cruellement défaut d'autant plus que le réseau de transport du précieux liquide à partir du barrage constitue un véritable casse-tête pour les bénéficiaires de ces terres. Ils étaient plus d'une vingtaine d'exploitants agricoles, issus de cette région, à faire part au wali de tout un éventail de problèmes auxquels ils sont confrontés lors de chaque saison agricole, à savoir le raccordement au réseau public d'électricité pour l'alimentation de leurs forages respectifs, soulignant au passage les dépendances exorbitantes pour l'achat de carburant pour faire fonctionner les moteurs et pom-

pes pour l'irrigation des terres. Les assurances données par le premier responsable de la wilaya ont été accueillies avec soulagement. Le wali a promis d'inscrire en priorité leurs doléances sur son agenda qui seront définitivement résolues peu avant la prochaine saison des labours-semaines. Il y a lieu de souligner qu'en dépit d'une mauvaise année pluvieuse et de la pauvreté des terres en milieu steppique et semi-sahélien, 12.000 hectares de terres, contre 18.000 la saison précédente, seront concernés par l'opération moisson-battage. Il s'agit en premier lieu d'une surface de 2.500 hectares réservée à la production de blé tendre et le reste entre farine, avoine et autres espèces fourragères. De son côté, la direction des services agricoles de la wilaya a tenu à mettre les bouchées doubles pour mener cette opération à terme et dans les délais les plus courts eu égard aux orages qui s'abattent sans répit sur la région en cette période et qui risqueraient de compromettre la campagne. 18 moissonneuses-batteuses ont été réquisitionnées pour la circonsistance et ventilées entre les régions céréalières du Sud et celles de Oued-Falit dans la région de Kheiter. Toutes les dispositions adéquates ont été prises en étroite collaboration avec la

chambre de l'agriculture et l'OAIC pour la réussite de cette opération de grande envergure. Signalons, enfin, que la production céréalière a connu cette année une baisse très sensible de l'ordre de 30% en raison du faible taux de pluviométrie enregistré et d'une longue période de sécheresse qui s'est étalée du mois de novembre dernier jusqu'à la fin du mois d'avril, du jamais vu depuis les années de disette vécues en 1972 et 1973.

Saisie de compléments alimentaires pour sportifs

Sur un communiqué de la sûreté de la wilaya de Sidi Bel Abbès, les éléments de la 3^e sûreté urbaine ont procédé à une opération de contrôle dans des magasins de produits alimentaires. Ainsi, c'est dans un magasin de compléments alimentaires pour sportifs que le pot aux roses fut découvert par les policiers, a-t-on indiqué dans le communiqué. Des produits illégalement importés de l'étranger ainsi que d'autres ayant dépassé la date de péremption ont été saisis. Pas moins de 1.010 boîtes de 29 marques différentes contenant au moins 300 comprimés ont été recensés par les enquêteurs. En plus de ces boîtes de comprimés, les policiers ont saisi 612 sachets de poudre de différents poids. Une procédure judiciaire est engagée par les enquêteurs, a-t-on signalé dans le communiqué.

M. Delli

Suite à une opération de contrôle sur la route, les éléments de la Gendarmerie nationale ont mis la main sur un individu qui transportait des carcasses de mouton dans des conditions non conformes au respect de la chaîne de froid et de l'hygiène. Les carcasses des moutons étaient bien estampillées mais ne provenaient pas de l'abattoir municipal, ce qui a éveillé les soupçons des gendarmes qui ont poussé plus loin leurs investigations. Les enquêteurs ont découvert que la viande saisie était estampillée avec de faux sceaux de vétérinaires et que les carcasses saisies provenaient de l'abattage clandestin dans une ferme où aucune condition d'hygiène n'est respectée en plus de l'absence

du registre de commerce et des autorisations légales pour l'abattage et la commercialisation de la viande de consommation humaine. Les inspecteurs de la fraude de la direction du commerce ont été associés par les gendarmes à l'opération pour intervenir au niveau de la boucherie où allait être écoulée la viande. Ainsi, une quantité de 421 kg de viande rouge et blanche ainsi que 445 pièces d'œufs «impropres à la consommation» ont été saisies au niveau de la boucherie inspectée en présence d'un vétérinaire de la direction du commerce. Une procédure de fermeture administrative de la boucherie a été entamée ainsi qu'un dossier pour des poursuites judiciaires contre les contrevenants a été établi par la gendarmerie, a-t-on appris.

CHLEF

Deux personnes mortes par électrocution et une 3^e blessée

Deux personnes sont mortes et une 3^e a été blessée par électrocution dans trois accidents distincts survenus durant ces dernières 24 heures à Chlef, a-t-on indiqué hier dans un communiqué émanant des services de la protection civile de la wilaya. Selon le document, les services de la protection civile sont intervenus hier aux environs de 10H45mn pour évacuer la dépouille d'une personne (24 ans) morte électrocutée après avoir été touchée par des fils

électriques de moyenne tension, en effectuant des travaux de bâtiment dans une maison de la cité des 200 logements de la route de Cherchell, dans la commune de Ténès.

La même source a signalé deux autres accidents de même type survenus dimanche au niveau de chantiers de construction, sis respectivement au Boulevard «El Karimia» et dans la région de «Skassis», dans la commune de l'Oued Fodda, faisant un mort, un homme d'une quarante

d'années, et causant des blessures à une 3^e victime.

Les services de la protection civile ont lancé, à l'occasion, un appel pour la prise des mesures qui s'imposent pour éviter ce genre d'accidents au niveau des chantiers de construction, notamment en "respectant la distance de sécurité fixée pour les différents courants électriques, en zones urbaines et rurales, outre le port de moyens de protection pour les ouvriers du bâtiment".

Football - Agents de joueurs

Entre affairisme et parfaite illégalité !

M. Zeggai

Si l'affaire Halfaya - Saâdaoui n'a pas encore révélé tous ses secrets, celle de Merouani suscite déjà moults interrogations. Certains responsables du football, censés être neutres, veulent à tout prix étouffer cette affaire qui pourrait déboucher sur d'autres surprises en raison de la présence douteuse d'intermédiaires de joueurs « fantômes ». On n'en serait pas là si la LFP avait mis au départ des structures nécessaires pour maîtriser la situation et éviter de nombreux scandales. Le cas le plus édifiant reste celui de Nassim Saâdaoui qui a défrayé la chronique. Combien de milliards ont été dilapidés en raison d'une politique conçue et instaurée par l'ancien système ? Aujourd'hui, pour une Algérie nouvelle, la justice est appelée à frapper avec une main de fer pour, d'abord mettre fin à la dilapidation des deniers publics et, ensuite, gagner la confiance du public algérien qui assiste à la mort lente du sport-roi et la déperdition de nombreuses générations de footballeurs. L'un des problèmes les plus récurrents demeure le gaspillage des subventions l'Etat par cette nouvelle race de dirigeants et autres responsables des structures du football qui se permettent tout, en l'absence de contrôle. A titre d'exemple, on citera l'anarchie qui règne chez les intermédiaires ou agents de joueurs chez nous, un domaine qui rapporte gros. Des pseudo-managers signent de gros contrats sans rien verser au fisc. Aujourd'hui, il est temps d'instaurer des règles avec beaucoup de rigueur, dans un cadre juridique afin de protéger les intérêts de toutes les parties concernées et surtout limiter ces dépenses douteuses. En Algérie, cette profession n'est ni réglementée ni en conformité avec le professionnalisme. N'importe qui est devenu agent de joueurs : journalistes, dirigeants, présidents de clubs et

même certains membres des structures de football et autres intrus. Dans ce contexte, la FIFA interdit formellement aux joueurs et aux clubs d'avoir recours aux services d'agents non agréés. Combien de joueurs ont-ils été victimes à cause de leur ignorance des règlements ? Gain facile oblige, c'est l'inverse qui se reproduit en Algérie où le nombre d'intermédiaires non agréés dépasse largement celui des agents agréés. Pourtant, pour devenir un agent de joueurs agréé par la FIFA, il faut se soumettre à une série d'examens portant sur la réglementation internationale et nationale.

Les anomalies sont nombreuses : aucun contrôle financier lié à la qualification des joueurs lors du dépôt du contrat de l'agent, absence d'investigation à propos des versements des commissions au profit des agents. On peut citer des exemples qui ont pollué le paysage footballistique. Naoufel Khacef, ancien joueur du NAHD et prêté à Bordeaux avec option d'achat, se trouve dans une impasse qui risque d'hypothéquer sa carrière professionnelle en raison d'un conflit entre deux intermédiaires, l'agent franco-algérien Mehdi Aït Ahmed, et l'Espagnol Raquel Herriaz del Moral. On voudrait bien savoir comment se sont opérées les dernières transactions des joueurs ayant fui vers la Tunisie.

Certains présidents de clubs sont devenus par la force des choses des serviteurs directs de leurs homologues tunisiens ou par l'intermédiaire de certains agents moyennant une commission. Lors de sa dernière sortie médiatique le président de la LFP, Abdelkrim Medouar a déclaré que la FAF avait récemment fermé la porte à de nombreux agents « fictifs et autres inactifs depuis des années ». Voilà qui explique la présence de ces conflits entre agents, qui portent un rude coup au football algérien, devenu par la force des choses un circuit mafieux.

Allemagne

Quatrième passe décisive pour Bensebaini



Titulaire dimanche face à l'Union Berlin après son retour de blessure, le latéral gauche algérien, Ramy Bensebaini, et comme d'habitude, ne s'est pas économisé sur le couloir qu'il a arpenté durant toute le match. Ramy était au four et au moulin, et a mis à son actif une quatrième passe décisive depuis le début de saison (3 en championnat et une en coupe d'Europe). Il compte

aussi 5 buts en 22 matchs toutes compétitions. M'Gladbach a fait valoir son style collectif, alors que l'Union Berlin a misé sur ses individualités. Aussi, la victoire (4-1) ne se discute pas comme le confirme la plus grande possession du ballon. Ce succès permet à M'Gladbach de retrouver désormais le podium et la 3e place au classement général.

A. L.

FIFA

Blatter règle ses comptes avec les USA et Infantino

L'ancien président de la FIFA Sepp Blatter a déclaré lundi, lors d'un entretien avec l'agence de presse suisse Keystone-SDA, que le départ de son poste au sommet de l'instance mondiale du football était lié à la pression intense exercée par les autorités américaines qui enquêtaient sur la corruption au sein de l'institution. « Ils ont dit : 'la tête doit tomber !' J'ai remis mon mandat et soudain la FIFA n'était plus considérée comme une organisation mafieuse par la justice américaine mais comme une victime », a affirmé le

Suisse de 84 ans. A peine réelu, Blatter avait remis son mandat le 2 juin 2015, peu après l'arrestation de plusieurs officiels de la FIFA à Zurich.

En octobre de la même année, il était suspendu par la commission d'éthique de la FIFA. Par après, Blatter a répété qu'il n'avait pas démissionné, mais lors de l'élection suivante pour la présidence de la FIFA, il n'avait pas été autorisé à se présenter. Son successeur, Gianni Infantino l'a critiqué vivement. Blatter, qui dirigeait l'institution depuis 1998, croit que

les autorités suisses ont contribué à faciliter l'ascension d'Infantino vers le sommet de la FIFA en tant que bénéficiaire des scandales de la FIFA. « Il semble qu'Infantino essayait de s'ouvrir la voie vers la présidence », a déclaré Blatter. En Suisse, trois réunions informelles entre Infantino et le procureur général, Michael Lauber, en 2016 et 2017 suscitent des interrogations. Lauber a rejeté les accusations, mais une commission parlementaire a lancé la procédure en vue d'une éventuelle révocation.

Volleyball

Reprise du championnat en septembre

Le championnat national de volley-ball dans ses différentes paliers, suspendu depuis mi-mars en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), reprendra ses droits en septembre prochain, a annoncé le président de la Fédération algérienne de la discipline (FAVB), Mustapha Lamouchi. « Nous avons retenu au préalable trois scénarios possibles, mais nous avons décidé finalement de reprendre la compétition le premier week-end après la tenue de l'examen du

baccalaureat. Les matchs se joueront bien évidemment à huis clos dans des salles désinfectées, avec des mesures de prévention sanitaires strictes et des gestes barrières pour éviter toute contagion », a indiqué le premier responsable de l'instance fédérale.

L'ensemble des compétitions et manifestations sportives, toutes disciplines confondues, sont suspendues depuis le 16 mars dernier, jusqu'au 13 juin, en raison de la propagation du COVID-19. « Nous allons boucler le champion-

nat et la Coupe d'Algérie en deux mois, pour laisser ensuite place au stage de l'équipe nationale prévu du 1er au 20 décembre, en vue du Championnat arabe des nations en Tunisie.

La prochaine édition du championnat national débutera en janvier 2021 », a-t-il précisé. Ainsi, le calendrier se poursuivra avec les 12 journées restantes de la Super-Division (hommes) et 6 journées pour le championnat féminin, alors que la Coupe d'Algérie a atteint le stade des 1/8 de finale.

Milan AC

Les Rossoneri mettent les barbelés pour Bennacer



Le prestigieux club lombard n'a pas l'intention de se séparer de son milieu algérien, Ismaël Bennacer, qui arrive au terme de sa première saison à l'AC Milan. Et, il y a fort à parier qu'il y en aura une deuxième pour lui. Très convaincant sous la tunique rossonera, le meilleur joueur de la CAN-2019 a été jugé intransférable par la direction du club et surtout par le futur patron du secteur sportif, l'Allemand Ralf Rangnick. Des rumeurs d'un retour en France ont circulé pour l'ancien joueur de Tours, avec un intérêt du PSG, qui s'apprête à proposer 50 millions d'euro pour engager le jeune joueur, mais il n'est pas question de le laisser filer d'après ce que fait savoir La Gazzetta dello Sport. Et ce, quelle que soit la somme qui pourrait être proposée pour ses services.

Angleterre

Chelsea en pince pour Benrahma

Toujours en quête d'un ailier vibrant pour combler le départ d'Eden Hazard pour le Real Madrid, l'été dernier, Chelsea est fortement intéressée par Saïd Benrahma. L'ailier algérien passé par Nice, qui cartonne avec Brentford, fait l'objet d'une lutte acharnée entre plusieurs clubs de Premier League. En effet, The Express affirme que les dirigeants des Blues surveillent de très près la situation de Saïd Benrahma (24 ans). Pour le site spécialisé La Gazzette du Fennec, les décideurs de la capitale sont même déjà entrés en contact avec l'ailier algérien. A l'issue d'un prêt très convaincant à Châteauroux (12 buts en 34 matchs en 2017-2018), le virevoltant natif d'Aïn Temouchent, qui appartenait alors à Nice, a été recruté pour 1,7 million d'euros par Brentford. Benrahma a un profil qui ressemble énormément à celui d'Hazard. Percutant, très vif balle au pied, amateur de gestes



fantastiques avec un centre de gravité bas, il a vu sa cote grimper en flèche ces derniers mois. A tel point que Leicester et Aston Villa sont prêts à casser leur tirelire pour l'embaucher. Chelsea va donc devoir se dépêcher pour empêcher la concurrence de prendre de l'avance. Un départ aux alentours de 25 millions est d'ailleurs évoqué.

Par Mourad Merdaci *

NOMMER LA MORT

Le temps de la mort est incongru, irréductible et étrange. Davantage que la mort soudaine, la mort sournoise du coronavirus révèle l'inefficience des stratégies médicales et thérapeutiques, l'indigence des équipements de protection et d'intervention prospective, l'inadéquation des structures hospitalières, l'insuffisance des équipes soignantes. Ces précarités et bien d'autres ne sont pas le propre de l'Algérie ni de pays sous-développés ou émergents, mais concernent particulièrement les grandes puissances du monde occidental. Certes, les Américains ont fait stationner sur la baie de New York un immense navire-hôpital, symbole de toute puissance militaire. Mais cela, à la mesure de résolutions coûteuses financièrement, courageuses humainement, étonnantes aux plans organisationnels dans beaucoup de pays, n'a pas infléchi la ténacité mortifère du virus ni freiné, significativement, le cortège de morts dans le monde. L'infinité petit au plan moléculaire, c'est le cas du coronavirus, a produit une conséquence de terreur que de nombreuses guerres meurtrières n'ont pas imprimé dans la mémoire humaine. Il ne s'agit plus de batailles et de divisions d'armées, de hordes terroristes mais d'agresseur insondable, imprévisible et dévastateur. Aucun conflit dans l'histoire humaine n'a pu mettre à mal l'économie, les flux financiers, la machine industrielle, la mobilité sociale ou la vie spirituelle ainsi que le système éducatif. La mort du coronavirus outrepasse l'imaginaire de la souffrance et de l'inconnu. Les êtres humains y ont cessé d'être des acteurs directs ou responsables pour n'être plus que des victimes et des nombres.

Face à l'angoisse de la mort charriée par le virus mortel, de nouveaux comportements de survie, souvent dictés ou autoritaires, fixent des apprentissages de sécurité personnelle et collective (port du masque, distanciation physique, hygiène stricte, proscription des contacts corporels) et une pédagogie de l'empathie développée dans l'exercice du confinement comme un partage de la privation de liberté et surtout de la douleur des autres.

La mort circulaire due au coronavirus est également une mort symbolique forgée dans le comportement d'attente ou d'anticipation du pire, de mise en œuvre de barrages défensifs, biologiques, mentaux et psychiques qui exacerbent la fragilité des personnes, accentuent la défiance sociale, la dépressivité, les impulsions paranoïdes et violentes et emmurent la pensée.

Dans de nombreuses familles dans le monde et en Algérie, spécifiquement, la douleur de la mort est démesurée car elle obture le travail de deuil et de réparation, le placement de passerelles émotionnelles et solidaires entre les proches et dans le groupe social, l'apothéose de l'hommage aux défunt. Cet empêchement au comblement affectif mais aussi spirituel et sociétal est une surdétermination de la douleur, du manque et de l'irrésolution qui éloigne les lignes de la résistance car au-delà des pertes physiques, c'est le sentiment de la perte mémorielle qui prévaut dans l'impossibilité de parler la mort, d'évoquer les disparus, de les accompagner dans un rite funéraire légal et de les visiter. Le récit de la mort est modérateur mais son absence génère des secrets qui muteront, par nature disruptive, dans l'espace psychique des personnes. Nommer la mort dans le coronavirus, c'est dire la dépossession de la vie, des limites internes, des espaces protecteurs, des liens de fortification et des assurances de la proximité. C'est dire aussi le désarroi des personnes précaires, sans ressources, sans liens et sans abris. C'est dire la fermeture des communications et des rêves et, tout autant, tronquer ses choix et sa dignité, accepter le diktat des régnants au nom de la protection et de la survie du plus grand nombre. Mais nommer la mort, consiste, paradoxalement, à la lier à la mémoire de la vie car sans ce ressourcement magique dans la trace des années et des fragments d'habitude, dans la réunion de marqueurs discrets forgés dans l'attachement, l'émotion, le recommencement, la participation au travail de la communauté, il n'est

Coronavirus

Une mémoire de la vie

La confrontation sidérante et mortelle à la pandémie du coronavirus a marqué, de manière traumatique, le registre d'incertitude et de vulnérabilité de l'Humanité. En Algérie, comme dans de nombreux pays, des résolutions hâties auront tenté de freiner l'impact fortement invasif et létal du virus par des préconisations politiques, sanitaires et sociales inédites.



point de résilience ni de réaménagement, ni l'espoir d'une possible remédiation.

UNE LIMITÉ ÉTHIQUE

Dans la pandémie du coronavirus des questions éthiques apparaissent dans les contextes de la santé qui concernent la part de l'imaginaire laissée à la personne quand elle est dépossédée de son corps malade ou objet d'investigations nombreuses, de captation diagnostique ou thérapeutique. Ces questions s'attachent, aussi, à la partie de restitution qu'elle peut attendre au-delà des manipulations exploratoires ou réparatrices. Ainsi, l'emprise du travail médical peut être réductrice de la présence sociale souvent liée à des corps ou des vies secrétées, éclatées, cellulaires. Il s'agit donc, de mettre en regard les progrès scientifiques et la réflexion éthique relative à la qualité de personne. Car les considérations éthiques dans les problématiques de santé introduisent, dans un même mouvement, des arguments moraux, juridiques, sociaux, psychologiques et politiques.

Ainsi, le corps n'est pas la propriété d'une personne malade ou décédée mais le lieu où s'élabore la convergence du groupe, ses croyances et ses sacralités. Les références biologiques du corps recourent, ainsi, ses références symboliques et spirituelles car la société allège au corps, à travers ses répétitions et ses liens transgénérationnels, le fondement de sa marque et de sa légitimité. L'inférence magico-religieuse est alors déterminante dans les évolutions du corps, de ses productions et de ses altérations dans la maladie et dans la mort. Ainsi, en dépit de la rationalité biomédicale, le corps est rivé aux systèmes de croyance et aux langages de la culture. Ces langages sont fondés dans un contexte mental, perceptif et discursif de la réalité et de la représentation du corps : normes, frontières, mutations, déléguations affectives et sociales, aliénations, sublimation. Il est possible, alors, de considérer le corps comme un fait culturel et un objet anthropologique. Autant que l'acte de parole, le corps révèle la mémoire communautaire, ses bouleversements et ses angoisses. Il consacre le registre dont use une société pour parler de ses méandres. Dans le champ de santé d'urgence qui s'impose aujourd'hui, l'éthique fonde les objets divers du rapport à la douleur physique et à la souffrance psychique, au difficile et au sécable dans la dimension clinique et dans les protocoles de soins et de prise en charge qui indiquent, pour le praticien et pour le malade, les modes d'aliénation et de restitution du corps et les contextes de l'intérieurisation de l'imaginaire social dans les représentations, les pratiques et les décisions des acteurs institutionnels. Il sera possible d'envisager la protection des émotions liées à la qualité de personne et à l'essence humaine de la vie et de la mort qui fonde la filiation symbolique, le recommencement du désir, de la pensée et de la construction sociale et de produire

les mots et les gestes qui donneront du sens aux symptômes et à la santé.

PRENDRE SOIN ET ÊTRE AVEC

Comment soigner et rester en vie ? Soigner et respecter la qualité de personnes, la sacréité de la vie et de la mort ? Concernant les institutions hospitalières, en Algérie, une représentation établie de « mouroir » domine les esprits. Nos hôpitaux sont-ils encore des mouroirs déshumanisés où le service public est exécutable ? Il faut vérifier encore. Toutefois, l'irruption virale du Covid surplombe ces questions d'éthique et de conformité car l'urgence est prégnante et le risque vital potentiel. Nous savons la situation d'impréparation des équipes soignantes, l'indisponibilité de matériaux de contrôle, de produits, de protocoles d'expertises et de diagnostic, de mesures de protection des intervenants. Des médecins et des soignants ont engagé le travail de consultation et de prise en charge sans masques, sans combinaisons homologuées, quasiment à « mains nues ». Cet engagement courageux et bienveillant est ce qui restera dans la mémoire collective et qui anoblira les institutions de soins en Algérie. Au-delà du devoir, souvent accompli dans de grandes marges de risques (ainsi de nombreux signalements de soignants et médecins contaminés ou décédés, dans plusieurs sites hospitaliers), le travail de soigner est anxiogène, voire létal. Il ouvre un répertoire de don de soi, de sollicitude et de capacité d'accompagnement dont nous trouvons rarement la citation dans les chroniques nationales. La pandémie du corona a montré que le dispositif humain existe dans nos institutions qui auront failli par le péché de mépris des petits chefs, les gestions contradictoires ou maffieuses et par l'absence de l'Etat de droit.

Certes, des manquements sont enregistrés, chaque jour, des lacunes du protocole thérapeutique et de sécurité - ils seront volontiers associés à l'incivisme et l'inobservance des recommandations sanitaires dans la société - mais la volonté d'apprendre, d'« être avec », est là. Elle est marquée par la présence assidue aux moments les plus horribles, face à la transparence des êtres et des corps et face à la récurrence de la mort. Nous devons saluer les praticiens, les soignants, les personnels de toutes qualifications qui, dans les institutions de soins en Algérie, ouvrent une conscience au dévouement, au sacrifice et à la congruence. Ce sont les fondements de l'acte médical, psychologique, éducatif et parental auxquels s'associent naturellement les substrats philosophiques de la prise en charge et du travail de restitution. Nous devons saluer le soutien aux malades et à leurs familles au prix de souffrances internalisées, frustrantes et conflictuelles, mais remises dans un mouvement résilient. Toutefois, cette capacité d'adaptation, face à la finitude des personnes, peut montrer ses limites. Il apparaîtra ainsi que la résilience possède un caractère trop entier et totalitaire,

excluant les dimensions fondamentales de la vie psychique, de la parole et de l'imaginaire.

Un temps de la recension viendra où nous n'oublierons pas cette dette et où l'Etat ne devra plus se détourner d'une impérative réforme des politiques et des systèmes de santé en Algérie. A l'échelle d'une révolution. Une révolution immédiate des modèles de formation, d'habilitation institutionnelle, de ressources humaines, de dotations financières, de protocoles de recherche. Sur un plan connexe, cela signifie de réformer profondément l'université et l'école algériennes, sources invariables de médiocrité.

PREScrire L'ESPÉRANCE

Face à l'invasion virale mortelle qui traverse le monde, de nombreux analystes prédisent des transformations radicales des modes de vie, de production et de justice. Un remaniement des règles de la mondialisation et du règne productiviste pour subjectiver les personnes et les structures sociales, reconfigurer des possibles humains et de nouvelles ouvertures à la démocratie. Ces alternatives concernent, selon les prédictions les plus sérieuses, l'univers occidental et les places fortes de la démocratie dans le monde. Qu'en sera-t-il des dictatures et des régimes obliques ? Comment se situera l'Algérie dans les options de bouleversement à venir ? Le système de pouvoir figé depuis l'indépendance s'amendera-t-il pour céder des relais à des forces nouvelles, à une démocratie viable et perceptible définie par un forum parlementaire médiateur ? Mais peut-être le tsunami viral n'affectera-t-il la règle politique ni aucun bastion en place et garderons-nous nos « députés de la nation », nos administrations insanes et nos chefferies abjectes ? Les morts d'aujourd'hui rejoindront alors dans une opaque insignifiance les morts d'hier et nous serons passés lamentablement devant un temps d'apaisement indispensable pour reconstruire les personnes et le pays, réinventer les certitudes. Ce pays a cruellement besoin d'être réhabilité dans un récit commun et une identité unitaire. Le changement recherché sera ardu car il faudra y apprendre l'humilité du travail, évacuer en nombre les mafieux, les arrogants, les prédictateurs de dernière heure, les médiocres et les prédateurs. Ce temps d'apaisement sera une saison de retour à la vie, aux mémoires anthropologiques, et aux passions fragiles. Une saison pour délibérer autrement, se remettre en cause, prescrire des espérances.

*Professeur de psychologie clinique, psychologue clinicien, psychopathologue. Consultant international pour l'enfance et la famille. Directeur scientifique de la revue 'Champs'.

Derniers ouvrages parus : « De l'épure au dessin. Génétique, clinique, psychopathologie », Médérsa, 2017. « Introduction à la psychologie de la santé », Médérsa, 2016. « Adolescence algérienne. Liens et cliniques », L'Harmattan, 2016.

COMMUNICATION

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
WILAYA DE TLEMCEN
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

NIF: 099013019059421

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tlemcen lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

« Suivi, réalisation et équipement d'un Camp de Jeunes à Marsat Ben M'hidi ».
LOT : EQUIPEMENT LITERIE ET BUANDERIE

Les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tlemcen, sise à la nouvelle cité administrative Bouhennak - Tlemcen.

La présentation de la soumission doit être conforme aux conditions fixées par l'instruction aux soumissionnaires du cahier des charges.

Les offres, constituées d'un dossier de candidature, d'une offre technique et d'une offre financière, doivent être obligatoirement accompagnées des pièces citées dans le cahier des charges; sous une enveloppe principale cachetée et anonyme ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention suivante :

**A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
ET D'EVALUATION DES OFFRES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
« Suivi, réalisation et équipement d'un Camp de Jeunes à Marsat Ben M'hidi ».
LOT : EQUIPEMENT LITERIE ET BUANDERIE**

Cette enveloppe principale abritera les trois (03) enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention :

«DOSSIER DE CANDIDATURE», «OFFRE TECHNIQUE», «OFFRE FINANCIERE»

- Une déclaration de candidature

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :

- * n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret ;
- * n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention «néant». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société;
- * est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie;
- * est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché;
- * a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien;
- * détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie;
- une déclaration de probité;
- les statuts pour les sociétés;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :
 - a/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant
 - b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires
 - c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles

2. Une offre technique qui contient :

- La déclaration à souscrire (renseignée et signée)
- Le cahier des charges (offre technique) portant à la dernière page la mention manuscrite «lu et accepté»
- Fiches techniques : renseigner les fiches techniques jointes au présent cahier des charges conformément aux catalogues à joindre à la soumission.
- Mémoire technique justificatif

3. Une offre financière qui contient :

- Le cahier des prescriptions spéciales (offre financière) portant à la dernière page la mention manuscrite «lu et accepté»
- La lettre de soumission (renseignée et signée)
- Le bordereau des prix unitaires (renseigné et signé)
- Le devis quantitatif et estimatif (renseigné et signé)

La durée de préparation des offres est fixée à (15) quinze jours à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux et le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au 15^{ème} jour avant 12h00.

Les offres devront être déposées auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tlemcen, sise à la nouvelle cité administrative Bouhennak - Tlemcen.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours plus la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour de préparation des offres à 14h00 au siège de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tlemcen.

Le Directeur

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SIDI BEL ABBES
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

NIF : 228.224.29.54

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°18 /2020

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Sidi Bel Abbès lance un avis d'appel d'offres restreint pour :

REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS DU CYCLE SECONDAIRE PROGRAMME 2020

DAIRA	COMMUNE	ETABLISSEMENTS	NATURE DES TRAVAUX	LOT
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	EN NADJAH	Réfection étanchéité du bloc pédagogique y compris plafonds	01
			Réfection chauffage central	02
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	DAR ABID .A	Réfection chauffage central	03
RAS EL MA	RAS EL MA	SAYEH MED	Réfection tuyauterie chauffage	04
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	AZZA AEK	Réfection étanchéité et plafonds classes et administration	05
SFISEF	SFISEF	CHERIFIYAHIA	Réfection chauffage central	06
TELAGH	TELAGH	WIAM	Réfection étanchéité dortoirs et demi-pension y compris plafonds	07
MERINE	MERINE	MAHMOUDI KADDOUR	Réfection étanchéité classes et administration y compris plafonds	08
RAS EL MA	RAS EL MA	BEREKIA AHMED	Réfection étanchéité classes y compris Plafonds	09
		SAYEH MED	Réfection étanchéité classes y compris Plafonds	10
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	EL HOUAS	Réfection étanchéité classes et bibliothèque y compris plafonds	11
M.B.BRAHIM	M.B.BRAHIM	TALOUTTI ABDELMALEK	Réfection étanchéité salle de sport y compris plafonds	12
SIDI ALI BENYOUB	SIDI ALI BENYOUB	MEGHERBI DRISS	Réfection étanchéité demi-pension y compris plafonds	13
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	BOUKHARI AEK	Réfection chauffage central	14
SIDI LAHCEN	SIDI LAHCEN	MOHAMED BOUDIAF	Réfection chauffage central	15
MOULAY SLISSEN	MOULAY SLISSEN	ALLOUANE KHEIRA	Réfection tuyauterie chauffage	16
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	ZEDDOUR BRAHIM MOHAMED	Réfection chauffage central	17
SIDI ALI BOUSSIDI	SIDI ALI BOUSSIDI	YAROU OKACHA	Raccordement en énergie gazière poste Détentive	18
SIDI BEL ABBES	SIDI BEL ABBES	INAL SID AHMED	Réfection chauffage central	19
		OKBI ALI	Réfection chauffage central	20
AIN EL BERD	AIN EL BERD	KAID AHMED	Réfaction chauffage central	21

Toutes les offres présentées par les soumissionnaires seront accompagnées des renseignements suivants :

- LES TRAVAUX DES LOTS N° 02-03-06-09-11-14-16-17-19-20 SONT RÉSERVÉS UNIQUEMENT POUR LES MICO-ENTREPRISES CRÉÉES DANS LE CADRE DE L'ANSEJ ET LA CNAS
- Certificat de qualification et de classification professionnel de l'entreprise valide relevant du secteur bâtiment principal 01 et plus + décision d'ANSEJ ou CNAC.

➢ Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour l'ensemble des sites

➢ Les soumissionnaires peuvent être retenus pour un projet au maximum

- LES TRAVAUX DES LOTS N°01-04-05-07-08-10-12-13-15-18-21 SONT RÉSERVÉS POUR LES ENTREPRISES QUI POSSÉDENT

- Certificat de qualification et de classification professionnel de l'entreprise valide relevant du secteur bâtiment principal 01 et plus.

- Une attestation de bonne exécution délivrée par les différents maîtres d'ouvrages établis d'un projet de même nature.

- Chiffre d'affaire moyen des 03 dernières années ≥ 500.000 DA.

➢ Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour l'ensemble des sites.

Les soumissionnaires peuvent être retenus pour un site au maximum.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la Direction des Equipements publics de SIDI BEL ABBES - Cité Makam Chahid.

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur la presse nationale ou le BOMOP ou le portail des marchés publics.

Composition du dossier d'appel d'offres :

A/LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPRENDRA :

-Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) remplie, signée et datée par le soumissionnaire ;

-Déclaration de probité renseignée et signée, cachetée et datée (selon le modèle ci-joint);

-Les statuts pour les sociétés ;

-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats et des soumissionnaires:

-Capacités professionnelles: certificat de qualification et de classification 01 et plus activité principale bâtiment+ Décision D'ANSEJ, ou CNAC ;

-Une attestation de bonne exécution délivrée par les différents maîtres d'ouvrages établis d'un projet de même nature ;

-Registre de commerce approprié, copie conforme dûment légalisée par le CNRC territorialement compétent ;

-Copie du casier judiciaire du soumissionnaire moins de 3 mois;

-Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH) valide le jour de l'ouverture. (L'état de mouvement des salariés 2019, et les attestations d'affiliation pour le 1^{er} trimestre 2020) et les diplômes,

-Copie de la carte d'immatriculation fiscale ;

-Extrait de rôle valide et apuré, dans le cas contraire un échéancier valide l'année de soumission est obligatoire.

CAPACITES FINANCIERES : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

- Les bilans financiers de l'entreprise pour les 03 dernières années établis et visés par un comptable agréé ou commissaire aux comptes et visés par les services d'impôts.

-Attestation des comptes sociaux année 2019 ou éventuellement 2020.

CAPACITE TECHNIQUES : moyens humains et matériels et références professionnelles.

-Liste du personnel pour l'encadrement du projet accompagnée des diplômes, DAS 2019 (Attestation d'affiliation visée par la CNASAT datée 1^{er} trimestre 2020 ou contrat d'insertion professionnelle DAIP valide le jour d'ouverture)

- Les matériels devront être justifiés par les photocopies des cartes grises et assurance valide le jour d'ouverture au nom de l'entreprise pour matériel roulant et des factures d'achats et PV

l'année de soumission ou l'année précédente par un expert agréé par l'Etat pour matériel non roulant et un acte notarié pour matériel de location.

-Références professionnelles du partenaire cocontractant justifiées par des attestations de bonne exécution de même nature délivrées par les maîtres d'ouvrages établis.

B/L'OFFRE TECHNIQUE COMPRENDRA:

-Le présent cahier des charges original paraphé par le soumissionnaire sur toutes ses pages, signé et daté annexe de ses spécifications techniques avec précisions des délais de réalisation avec la mention «lu et accepté».

-La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) remplie, signée et datée par le soumissionnaire.

-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé dans l'article 23 du présent cahier des charges, et ce, en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

C/L'OFFRE FINANCIERE COMPRENDRA :

-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée et datée.

-Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire.

-Le devis quantitatif - estimatif dûment rempli, signé par le soumissionnaire.

Si les circonstances le justifient, le service contractant peut aussi demander dans l'offre financière, et ce, conformément à l'article 67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, les documents suivants :

-Le sous-détail des prix unitaires (SDPU) ;

-Le devis descriptif et estimatif détail (DDED).

Ainsi que tout renseignement ou document permettant de contrôler les coûts de revient des prestations objet du présent marché, et ce, conformément à l'article 107 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

PRESENTATION DES OFFRES:

Voir l'article 15 du présent cahier des charges.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA
DAIRA DE MOHAMMADIA
COMMUNE DE SEDJERARA

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) DE LA COMMUNE : 0984 2935 5050418

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

Le président de l'A.P.C de Sedjerara lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales du projet suivant : Aménagement urbain Sedjerara Centre & Amélioration urbaine à Sidi Hamadouche et Kharouba

LOT 01 : AMÉNAGEMENT URBAIN SEDJERARA CENTRE

LOT 02 : AMÉLIORATION URBAINE A SIDI HAMADOUCHE ET KHAROUBA

-participation des entreprises remplaçant les conditions de candidature :

- Catégorie Trois (03) et plus (activité principale Travaux publics ou bâtiment).
- Capacité financière moyens chiffre d'affaires égale et supérieur à 10 MDA des 03 dernières années (2016/2017/2018).
- Références professionnelles similaires (Voirie Urbain).
- Moyens humains (Ingénieur en travaux publics ou bâtiment) justifié par diplôme et la liste CNAS.
- Moyens matériels (02 camions 10 tonnes et plus - nivelleuse - compacteur cylindre et camion nacelle) justifiés par carte grise et assurance en cours de validité.

Retirer les cahiers des charges auprès de la commune de SEDJERARA contre paiement de 1.000,00 DA. Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Un dossier de candidature

- ◆ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- ◆ La déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- ◆ Des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement.
- ◆ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnels à entreprise.
- ◆ Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics ou bâtiment (catégorie 03 et plus).
- ◆ Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2016/2017/2018), dûment visés par les services concernés.
- ◆ La liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) appuyée de l'état des effectifs déclarés à la CNAS et diplômes.
- ◆ La liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet appuyée de toutes pièces justificatives (cartes grises, factures et assurance de matériel, etc.).
- ◆ La liste des références professionnelles appuyée par des attestations de bonne exécution devant être visées et délivrées uniquement par le maître d'ouvrage.
- ◆ Une copie des attestations de mise à jour CNAS-CASNOS-CACOBATH en cours de validité.

a) L'offre technique :

- ◆ La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint).
- ◆ Le présent cahier des charges dûment renseigné, paraphé, daté et visé par le soumissionnaire et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».
- ◆ La qualité (mémoire justification technique) (annexe ci-joint).
- ◆ Le délai et planning de réalisation des travaux détaillé par poste sur le délai proposé.

b) - L'offre financière :

- ◆ Lettre de soumission (selon modèle ci-joint).
- ◆ Le bordereau des prix unitaires ci-joint annexé.
- ◆ Le devis quantitatif et estimatif ci-joint annexé.

Les dossiers de candidature et offres techniques et offres financières sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Le dossier de candidature », « l'offre technique » et « l'offre financière » selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » appel d'offre n°..... l'objet de l'appel d'offres.

A Monsieur le Président de l'APC de Sedjerara

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales

AMENAGEMENT URBAIN SEDJERARA CENTRE & AMELIORATION URBAINE A SIDI HAMADOUCHE ET KHAROUBA

LOT 01 : AMENAGEMENT URBAIN SEDJERARA CENTRE

LOT 02 : AMELIORATION URBAINE A SIDI HAMADOUCHE ET KHAROUBA

La durée de préparation des offres est valable jusqu'à la date d'ouverture des plis fixée à dix jours (10) à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP. Avant 14h00 au plus tard.

La date limite des dépôts des offres est fixée jusqu'au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 14h00 au plus tard.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Il ne sera pas tenu compte des offres remises hors délai. L'ouverture des plis se fera le dernier jour de la date limite de dépôt des offres en séance publique à 14h00 au siège de l'APC de Sedjerara.

Les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées si elles parviennent après la date et heure limite de dépôt des offres ; le cachet de la poste ne faisant pas foi.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant Cent (100) jours à partir de la date de la première parution du présent avis.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Président de l'APC

ANEPE N° 2031003712 Le Quotidien d'Oran 02/06/2020

Wilaya de Tiaret
Daïra de Sougueur
Commune de Faidja

AVIS D'APPEL D'OFFRES AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°21/2020

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Faidja lance un avis d'appel d'offres avec exigence de capacités minimales pour : ETUDE, SUIVI ET REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE A1 A FAIDJA CENTRE

Lot : Réalisation

Cet avis est adressé aux entreprises intéressées et qualifiées dans le secteur du Bâtiment comme activité principale catégorie 05 et plus. Les cahiers des charges peuvent être retirés auprès du bureau des marchés de la commune de Faidja contre le paiement de deux mille dinars (3.000,00 DA)

Les offres doivent être adressées sous double enveloppe portant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Citer le nom de l'opération

Offre de candidature : (Enveloppe « A » portant la mention offre de candidature) comportant :

- La déclaration de candidature
- une déclaration de probité
- capacités professionnelles : copie du certificat de qualification et classification professionnelles dans le domaine du bâtiment, activité principale catégorie V et plus
- attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales
- statut de l'entreprise pour les personnes morales
- les capacités des sous-traitants candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants
- liste des moyens humains justifiés par la liste de mouvement CNAS ainsi que des diplômes
- liste des moyens matériels à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet (avec pièces justificatives) cartes grises + un récépissé de dépôt et PV d'huijssier ou tout autre document juridique pour les moyens non roulants.
- des références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par le maître d'ouvrage.
- capacités financières : les bilans comptables indiquant les différents résultats financiers des 03 dernières années visés par les services des impôts

Offre technique: (Enveloppe « A » portant la mention offre technique) comportant :

- le cahier des charges dûment signé par l'entreprise et parafé
- la déclaration à souscrire signée et datée
- copie du registre de commerce
- numéro d'identification fiscale
- extrait de rôles apuré ou avec échéancier délivré par les services financiers
- attestations de mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH
- Un casier judiciaire N°03 de moins de 03 mois
- planning des travaux signé et daté par l'entreprise

Offre financière : (Enveloppe « C » portant la mention offre financières) comportant :

- la lettre de soumission signée et datée
- le bordereau des prix unitaires dûment signé par l'entreprise (Le BPU doit comporter les prix en lettres et en chiffres)
- le devis quantitatif et estimatif dûment signé par l'entreprise

La date de dépôt des offres est fixée à 15 jours à partir de la date de la première parution du présent avis dans les journaux quotidiens.

- Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00.

- Le dépôt se fait par porteur à l'adresse suivante : Bureau des marchés de l'APC de Faidja.

- L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu en séance publique le même jour de dépôt des offres à 14H00 au siège de la Direction des Travaux de l'APC. Les soumissionnaires ou leurs représentants peuvent y assister s'ils le souhaitent.

Si le jour de dépôt des offres et d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou de repos légal, la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation augmenté de TROIS (03) mois.

Le président de l'APC

ANEPE N° 2031003706 Le Quotidien d'Oran 02/06/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA
DAIRA DE MOHAMMADIA
COMMUNE DE SEDJERARA

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) DE LA COMMUNE : 0984 2935 5050418

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

Le Président de l'A.P.C de SEDJERARA lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales du projet suivant : Réalisation d'un tronçon d'adduction vers Béni Timi commune de SEDJERARA & Extension réseau d'assainissement Fetouha Centre derrière parc.

LOT 01 : Réalisation d'un tronçon d'adduction vers Béni Timi commune de SEDJERARA

LOT 02 : Extension réseau d'assainissement Fetouha Centre derrière parc

Participation des entreprises remplaçant les conditions de candidature :

- Catégorie (03) et plus (activité principale Travaux publics ou bâtiment).
- Capacité financière moyens chiffre d'affaires égale et supérieur à 10 MDA des 03 dernières années (2018/2017/2016).
- Références professionnelles similaires (Voirie Urbain).
- Moyens humains (Ingénieur en travaux publics ou bâtiment) justifié par diplôme et la liste CNAS.
- Moyens matériels (02 camions 10 tonnes et plus - nivelleuse - compacteur cylindre et camion nacelle) justifiés par carte grise et assurance en cours de validité.

Retirer les cahiers des charges auprès de la commune de SEDJERARA contre paiement de 1.000,00 DA. Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Un dossier de candidature

- ◆ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ La déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ Des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement.

- ◆ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnels à entreprise.

- ◆ Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics ou bâtiment (catégorie 03 et plus).

- ◆ Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2016/2017/2018), dûment visés par les services concernés.

Retirer les cahiers des charges auprès de la commune de SEDJERARA contre paiement de 1.000,00 DA. Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Un dossier de candidature

- ◆ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ La déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ Des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement.

- ◆ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnels à entreprise.

- ◆ Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics (catégorie 03 et plus).

- ◆ Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2016-2017-2018), dûment visés par les services concernés.

Retirer les cahiers des charges auprès de la commune de SEDJERARA contre paiement de 1.000,00 DA. Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Un dossier de candidature

- ◆ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ La déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ Des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement.

- ◆ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnels à entreprise.

- ◆ Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics (catégorie 03 et plus).

- ◆ Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2016-2017-2018), dûment visés par les services concernés.

Retirer les cahiers des charges auprès de la commune de SEDJERARA contre paiement de 1.000,00 DA. Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivantes :

Un dossier de candidature

- ◆ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ La déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).

- ◆ Des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement.

- ◆ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnels à entreprise.

- ◆ Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale travaux publics (catégorie 03 et plus).

- ◆ Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2016-2017-2018), dûment visés par les services concernés.

• 2

10.50 Tout le monde veut prendre sa place
12.00 Journal 13h00
12.55 Ça commence aujourd'hui
14.10 Je t'aime, etc.
15.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
17.00 Tout le monde a son mot à dire
17.35 N'oubliez pas les paroles
19.00 Journal 20h00

20.15 Féminicides



En 2019, 150 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-compagnon. Et 41 % des victimes avaient signalé des violences aux forces de l'ordre. Ce document analyse cinq cas emblématiques de féminicide, comme celui de Laetitia, Sylvia ou d'Hélène, à partir des travaux menés par les journalistes de la cellule d'investigation créée au sein du quotidien «Le Monde». A travers les témoignages de l'entourage des victimes, mais aussi des institutions, il retrace la mécanique de la relation amoureuse, de la rencontre jusqu'au meurtre, et alerte sur l'aveuglement collectif de notre société.

• 3

09.50 #Restez en forme
11.25 12/13 : Journal national
12.50 Marie-Octobre
14.30 Nous nous sommes tant aimés
15.10 Des chiffres et des lettres
15.40 Personne n'y avait pensé !
16.20 Slam
17.00 Questions pour un champion
18.30 19/20 : Journal national
19.15 Plus belle la vie
19.40 Jouons à la maison

20.05 Tandem



Série policière - France - 2019
Saison 3 - Episode 1/12
- Dernière joute
Avec Astrid Veillon, Stéphane Blancfond, Nelly Lawson, Pierick Tournier
Dans les canaux de Sète, les policiers découvrent le corps de Kevin, un joueur de 18 ans. Il aurait été assassiné avant d'être jeté à l'eau. Tony, le frère de Kevin, explique que ce dernier a récemment affronté Tiphaine alors que les femmes n'ont traditionnellement pas le droit de jouter. Visitant les sociétés de joute, Paul ne tarde pas à découvrir le lieu du crime.

• 4

20.05 L'histoire secrète de la victoire



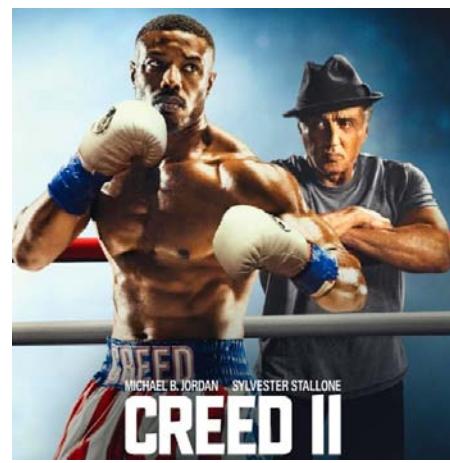
Présenté par Julian Bugier
Le 8 mai 1945, près d'un an après le Débarquement des Alliés en Normandie, l'Allemagne nazie signe l'acte de capitulation du IIIe Reich. Les mois qui précèdent la fin de la guerre vont se révéler très meurtriers et riches en tractations secrètes. Au cœur des chancelleries et des états-majors, les stratégies des Alliés divergent en fonction des intérêts de chacun. Comment le général de Gaulle a-t-il réussi à s'imposer comme chef du gouvernement provisoire ?

arte

NRJ 12

10.45 La quotidienne
12.05 Passage des arts
12.40 Le magazine de la santé
13.35 Allô, docteurs !
14.35 Le marcheur de l'Himalaya
15.30 Un nouveau monde sauvage
16.30 C à dire ?!
16.45 C dans l'air
18.00 C à vous
19.20 Passage des arts
19.55 PMA-GPA, les enfants ont la parole
21.00 Le monde en face
21.39 La p'tite librairie

09.55 L'Alsace sauvage
10.40 En passant par... La Lorraine
11.50 Le dessous des cartes
12.00 Arte Regards
12.35 Plein soleil
14.35 Les femmes libres de l'Hindou Kouch
15.30 Invitation au voyage
16.10 X.enius
16.45 Enquêtes archéologiques
17.15 Afrique : Les trésors cachés de la nature
18.45 Arte journal
19.05 28 minutes
19.50 Starbucks sans filtre
21.25 La planète lait



CANAL+ CINEMA 19.50

CREED II

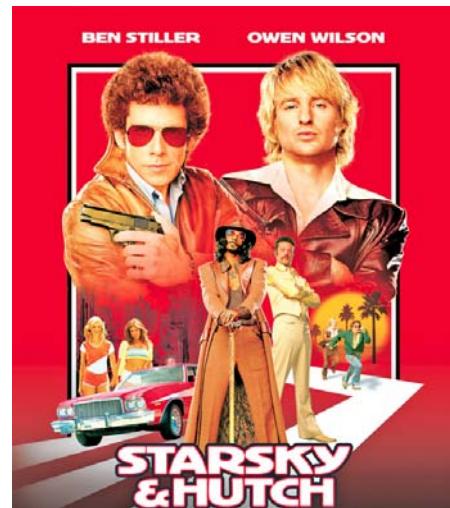
Drame - Etats-Unis - 2018

Avec Michael B. Jordan, Dolph Lundgren, Sylvester Stallone, Tessa Thompson

A Kiev, en Ukraine, Ivan Drago, qui entraîne son fils Viktor, accompagne le jeune homme à un match de boxe dont il ressort aisément victorieux. Pendant ce temps, à Las Vegas, Adonis Johnson, toujours entraîné par Rocky Balboa, remporte un match qui fait de lui le champion du monde poids-lourd de boxe. Alors qu'Adonis coule de paisibles jours à Philadelphie avec Bianca, sa future femme, Ivan et Viktor arrivent dans la ville de Rocky pour leur proposer un match. Seulement, Adonis ne peut oublier qu'Ivan a tué son père sur un ring.

RTL 9 19.45

STARSKY ET HUTCH



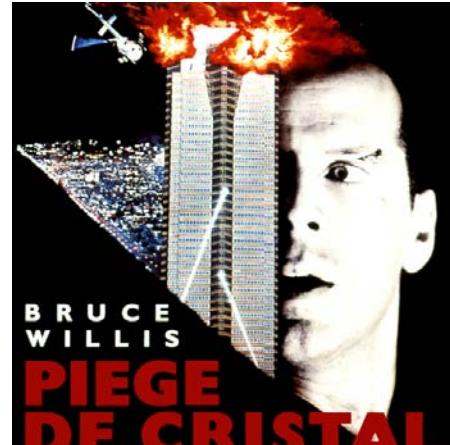
Comédie policière - Etats-Unis - 2004

Avec Ben Stiller, Owen Wilson, Vince Vaughn, Juliette Lewis

En 1975, David Starsky et Ken Hutchinson, surnommé Hutch, sont détectives à Bay City en Californie. Si Starsky applique la loi à la lettre, Hutch la contourne souvent pour arriver à ses fins. Le capitaine Dobey, leur chef, décide pourtant de les faire travailler ensemble. Un jour, ils découvrent un cadavre sur la côte. Avec l'aide de leur fidèle indicateur Huggy-les-bons-tuyaux, Starsky et Hutch mènent l'enquête.

CINE + FRISSON 19.50

PIÈGE DE CRISTAL



Film d'action - Etats-Unis - 1988

Avec Bruce Willis, Alan Rickman, Reginald VelJohnson, Bonnie Bedelia

John McClane, policier à New York, vient passer Noël à Los Angeles avec son épouse Holly dont il est séparé, dans l'espoir de se réconcilier. Il la rejoue au siège de Nakatomi, une multinationale japonaise pour laquelle elle travaille. Alors que les employés font la fête, un commando mené par un certain Hans investit l'immeuble. McClane est dans la salle de bains quand tous les salariés sont pris en otages.

TF1

08.45 Demain nous appartenir

11.00 Les douze coups de midi

12.00 Le journal

12.45 Petits plats en équilibre

12.50 Météo

12.55 Camping paradis

16.05 Quatre mariages pour une lune de miel

18.00 Qui veut gagner des millions à la maison ?

18.55 Météo

19.00 Le Journal

19.45 Météo

19.55 C'est Canteloup

TÉLÉVISION

TF1

20.05 Harry Potter et les reliques de la mort - partie 2



Film fantastique - Grande-Bretagne

- Etats-Unis - 2011

Avec Daniel Radcliffe, Emma Watson, Ralph Fiennes, Clémence Poésy Dobby à peine enterré, Harry, Ron et Hermione poursuivent leur quête des derniers horcruxes, les objets qui permettent à Voldemort d'être immortel. L'un d'eux se trouve à Gringotts, la banque des sorciers. Pour tromper la vigilance de l'assistance, Hermione prend l'apparence de Bellatrix Lestrange.

M6

20.05 Ne le dis à personne



Thriller - France - 2006

Avec François Cluzet, Marie-Josée Croze, André Dussollier, Kristin Scott Thomas

Une nuit, près d'un lac, Alex et sa fiancée Margot sont sauvagement attaqués par un inconnu. Margot meurt et Alex échappe de justesse à la noyade. Huit ans après, deux cadavres sont déterrés près du lieu du drame. L'enquête est rouverte et Alex devient alors, aux yeux de la police et du commissaire Levkowtch, le principal suspect.

CANAL+

20.06 Deux moi



Drame - France - 2019

Avec Ana Girardot, François Civil, Eye Haïdara, Rebecca Mader

A Paris, Rémy et Mélanie sont voisins d'immeuble mais se croisent sans se voir. Le jeune homme a des problèmes d'insomnie. Mélanie, au contraire, fait des nuits très longues. Rémy décide de consulter un psychanalyste après avoir fait une crise d'angoisse dans le métro. Mélanie fait de même de son côté car elle a du mal à se remettre d'une histoire d'amour qui a duré trois ans et au cours de laquelle elle s'est un peu oubliée.

PLANÈTE +

TFX

W9

08.15 Une nounou d'enfer



12.40 Gossip Girl
16.10 Friends
20.05 Podium
21.28 La science face au terrorisme



09.30 W9 Hits Gold
10.35 W9 Hits
11.35 Météo
11.40 NCIS
15.40 Un dîner presque parfait



17.50 Les Marseillais aux Caraïbes
20.00 Météo
20.05 Esprits criminels : unité sans frontières

Bélier 21-03 au 20-04

Il n'y a pas de danger à répondre à une invitation improvisée mais vous devez rester sur vos gardes car cela pourrait vous conduire un peu loin. Votre façon de voir vous permet de discerner jusqu'où vous pouvez aller.

Taureau 21-04 au 21-05

D'excellentes relations se nouent. Saisissez cette réelle occasion de tirer votre épingle du jeu. De bonnes nouvelles vous arrivent et vous réjouissent le cœur. N'hésitez pas à utiliser votre savoir-faire pour aboutir.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Il se pourrait que vous rencontriez la personne que vous attendez. Cette rencontre pourrait se produire tout prochainement.

Cancer 22-06 au 22-07

Vous serez plein de ressources et vous serez en forme pour toutes sortes d'activités y compris dans les affaires. Une rencontre importante inattendue lors d'une prochaine réunion va éveiller votre curiosité et votre imagination.

Lion 23-07 au 23-08

La chance va vous sourire à nouveau. Il faut réviser certaines décisions défavorables prises contre certaines personnes. Une amère déception risquerait de vous contrarier. Tous les espoirs vous sont permis si vous agissez avec beaucoup de tact et de discernement.

Vierge 24-08 au 23-09

L'évolution d'une situation embrouillée vous empêche de voir la réalité avec précision. Il faut aller au-delà des apparences, c'est-à-dire chercher jusqu'au fond des choses.

Balance 24-09 au 23-10

Il devient maintenant très important pour vous d'élargir votre horizon. Recherchez avec patience les bonnes occasions à saisir car la forme sera une précieuse alliée dans des démarches que vous avez longtemps laissées de côté. Votre action paiera.

Scorpion 24-10 au 22-11

Rien ne pourra vous empêcher d'aller où vous voulez aujourd'hui. Surtout que vous serez en bonne forme physique. Rien ne vous arrêtera dans vos entreprises.

Sagittaire 23-11 au 21-12

La chance vous accompagnera dans votre périple. Vous saurez choisir entre les nombreuses possibilités de réaliser une affaire délicate.

Capricorne 22-12 au 20-01

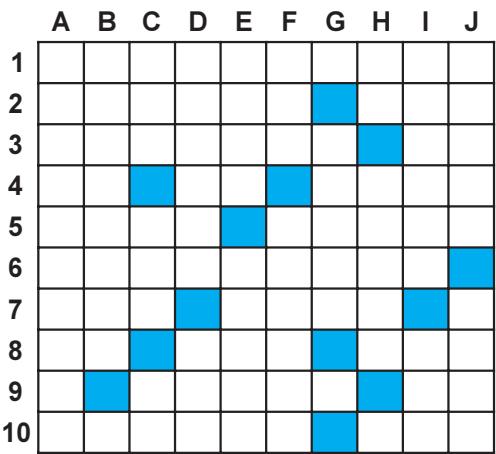
Les problèmes que vous redoutez et qui auraient pu vous desservir vont s'envoler grâce à l'intervention discrète de quelqu'un que vous appréciez.

Verseau 21-01 au 18-02

Avec le moral que vous aurez, vos craintes au sujet de l'avenir se révéleront sans fondement.

Poissons 19-02 au 20-03

Votre attitude actuelle dans une affaire sérieuse vous amène à vouloir prendre d'autres dispositions.



Horizontalement:

- Bête et de mauvaise humeur.
- Oiseaux de proie.
- Nouvelle pousse.
- Aller au trou.
- Se tire d'affaires.
- Démonstratif.
- Réfléchi. De brut en blanc.
- Affreuse moue.
- Elle et lui ou tout simplement lui.
- Coup de pompe.
- Classes du pouvoir. Produit.
- Dans le vent.
- Fameux constrictor.
- Voisin du dessus.
- Moutarde des champs.
- Grecque.
- Comme de raison.
- Fait le maximum.

Verticalement:

- Bien accueillis au palais.
- Fort attachant.
- Suivie au tracé.
- Alla.
- Symbol de réflexion.
- D. Trompés.
- Collant.
- E. La poésie (la).
- Une idole !
- F. Ferment.
- Figure de proue.
- G. Pleine.
- H. Ca nous change d'air !
- Cryptes.
- I. Bien fatiguée.
- Sans motif apparent.
- J. Presses.
- Combine.



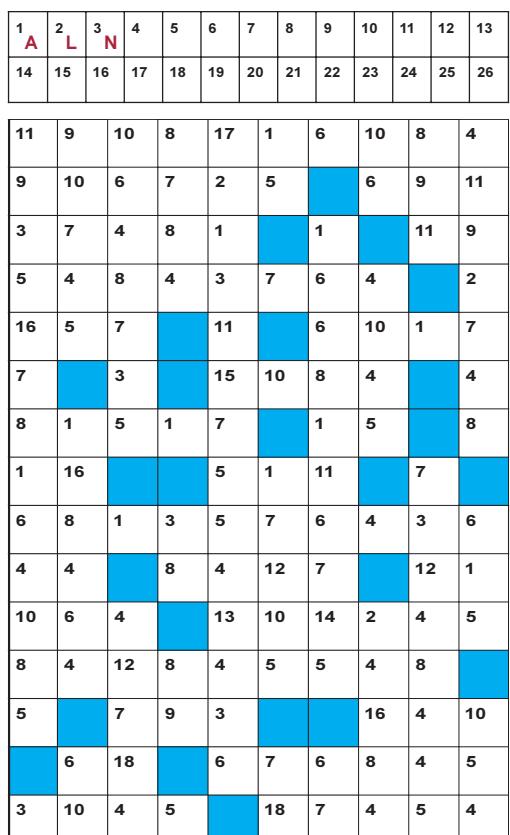
AERATION - AIDER - APERITIF - AVION - BANANIER - CHANSON - CHARRUE - COUT - CUBE - DITO - ELEMENT - ENCOURAGER - ENCRER - ENGRÈNAGE - ENTREE - ESCALIER - FLANC - FORCER - GROUPE - IRRITER - MERITER - MUSIQUE - NOTORIETE - ORDRE - PRIVATION - QUENOUILLE - RAMEQUIN - REALISATION - RECAPITULATION - RESIDER - REVEILLER - SAVOIR - SUCRIER - TOITURE - TROIS - TROUBLER - VANNE - VERRUE.

Les 8 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er est bref.

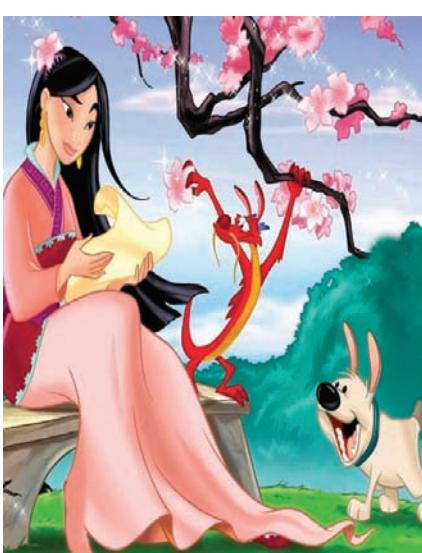
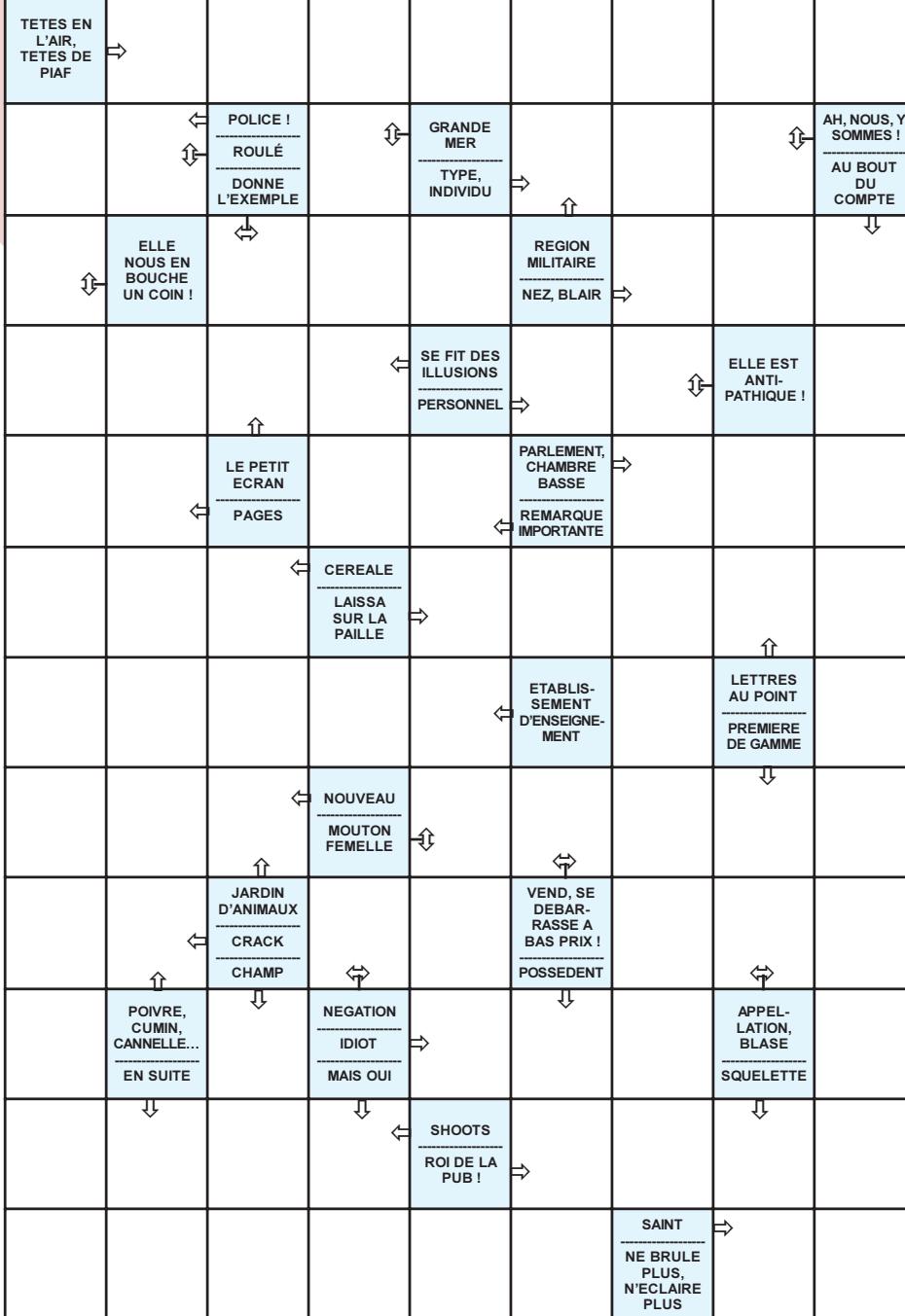
- Mon 2e est une couverture d'une maison.

Mon tout est aimable et poli.



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÉCHES N° 7763



10 ERREREURS



LES SOLUTIONS

CROISÉS N° 7762

I	N	Q	U	I	E	T	A	N	T	
M	O	U	R	I	R	R	E	E		
P	A	G	F	A	L	B	U	M		
R	A	T	E	L	I	E	P			
O	R	O	I	L	E	G	O			
V	E	R	B	A	L	I	S	E		
I	Z	O	N	E	R	L	I			
S	V	E	L	T	E	B	U	S		
E	U	E	S	P	I	L	E	E		
S	E	N	T	V	I	S	E	R		
A	C	O	N	I	T	A	V	I	R	P

7	8	4	6	3	5	9	1	2	
9	5	6	4	1	2	3	8	7	
1	3	2	7	9	8	6	5	4	
6	1	5	2	8	7	4	9	3	
8	7	3	9	5	4	2	6	1	
2	4	9	1	6	3	5	7	8	
3	9	7	5	2	1	8	4	6	
5	2	1	8	4	6	7	3	9	
4	6	8	3	7	9	1	2	5	

7	8	4	6	3	5	9	1	2	
9	5	6	4	1	2	3	8	7	
1	3	2	7	9	8	6	5	4	
6	1	5	2	8	7	4	9	3	
8	7	3	9	5	4	2	6	1	
2	4	9	1	6	3	5	7	8	
3	9	7	5	2	1	8	4	6	
5	2	1	8	4	6	7	3	9	
4	6	8	3	7	9	1	2	5	

7	8	4	6	3	5	9	1	2	
9	5	6	4	1	2	3	8	7	
1	3	2	7	9	8	6	5	4	
6	1	5	2	8	7	4	9	3	
8	7	3	9	5	4	2	6	1	
2	4	9	1	6	3	5	7	8	
3	9	7	5	2	1	8	4	6	
5	2	1	8	4	6	7	3	9	
4	6	8	3	7	9	1	2	5	

1	L	2	U	3	S	4	P	5	R	6	M
7	O	8	9	10	E	11	V	12	B		
13	14	15	16	17	G	18					
19	20	21	22	23		24					
25	26										

1	L	2	U	3	S	4	P	5	R	6	M
7	O	8	9	10	E	11	V	12	B		
13	14	15	16	17	G	18					
19	20	21	22	23		24				</	

Drones militaires français acquis par le Maroc : l'UE interpellée



L'acquisition par le Maroc, le 26 janvier dernier, de trois drones militaires de type Harfang (Heron), commandés dans le cadre d'un contrat de 48 millions de dollars auprès du constructeur aéronautique français +Dassault Aviation+, n'est pas passée inaperçue et a fait l'objet d'une interpellation adressée en mars dernier à la commission européenne par le député européen M. Fernando Barrena Arza (espagnol) qui a dénoncé l'utilisation de ces drones au Sahara Occidental occupé. L'eurodéputé a, à ce titre, précisé que "le constructeur aéronautique français +Dassault Aviation+", servait d'intermédiaire entre la France et le Maroc, soulignant que "ces appareils ont déjà été utilisés par l'armée française en Afghanistan, en Libye, au Niger et au Mali". En effet, le drone Harfang, développé sur la base du drone israélien Heron, est "un système de combat prouvé de renseignement, de surveillance, d'acquisition de cibles et de reconnaissance (ISTAR)", a indiqué M. Barrena ajoutant que "l'objectif le plus probable de l'acquisition de ce système par l'armée marocaine est de surveiller le Sahara occidental".

La Chine promet une «contre-attaque» après les annonces de Trump



La Chine a promis lundi une "contre-attaque" aux Etats-Unis après les annonces du président américain Donald Trump, qui veut limiter l'entrée des ressortissants chinois sur son territoire et imposer des sanctions commerciales à Hong Kong. Il s'agit de la première réaction de Pékin depuis les mesures annoncées vendredi par le locataire de la Maison blanche.

Elle survient dans un contexte de fortes tensions bilatérales autour du Covid-19, de la situation des musulmans ouïghours dans le nord-ouest de la Chine et du commerce bilatéral. Dans une déclaration au ton ferme, Donald Trump avait annoncé que les Etats-Unis suspendaient l'entrée sur leur territoire de ressortissants chinois présentant un "risque" potentiel pour la sécurité du pays.

Le milliardaire républicain a également demandé à son administration de mettre fin aux mesures commerciales préférentielles accordées à Hong Kong. "Tout propos ou action qui nuit aux intérêts de la Chine se heurtera à une ferme contre-attaque", a déclaré Zhao Lijian, porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères.

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information

Heurts près de la Maison Blanche, couvre-feu dans de grandes villes US



La police a utilisé du gaz lacrymogène dimanche près de la Maison Blanche pour disperser des manifestants n'ayant pas respecté le couvre-feu instauré dans la capitale, à l'instar d'autres grandes villes des Etats-Unis où des milliers de personnes manifestent parfois avec violences depuis plusieurs jours contre les brutalités policières et le racisme.

Le couvre-feu a été imposé à Washington, Los Angeles et Houston pour empêcher que

les manifestations à la suite de la mort de George Floyd, un Afro-Américain décédé après son interpellation par la police de Minneapolis, ne débouchent sur de nouvelles violences et de nouveaux pillages. Mais tandis que l'administration du président Donald Trump qualifiait de terroristes les instigateurs des émeutes, il y a eu dimanche de nouveaux affrontements entre policiers et manifestants. Plusieurs milliers de personnes ont pris part à travers le pays à ces rassem-

blements contre les violences policières et le racisme. A Washington, une foule s'est massée devant la Maison Blanche en scandant des slogans, en allumant des feux et en brandissant des pancartes. Selon le New York Times, Donald Trump avait été emmené vendredi à l'abri dans un bunker souterrain par le Secret Service --service de protection du président et de personnalités--, lors d'une manifestation similaire devant sa résidence.

Cinq civils tués dans des tirs de roquettes sur Tripoli



Au moins cinq civils ont été tués et 12 autres blessés dimanche dans des tirs de roquettes sur la capitale libyenne Tripoli, selon le Gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par l'ONU et basé dans la ville. "Cinq citoyens ont été tués et 12 blessés" suite à la chute de cinq roquettes sur des secteurs résidentiels à Tripoli, a indiqué le porte-parole du ministère de la Santé du GNA, Amine al-Hachemi, cité par des médias. "Plusieurs blessés sont dans un état grave et l'un d'eux a été amputé suite à la frappe", a-t-il ajouté.

Attribuant ces attaques aux forces alliées de Khalifa Haftar, le porte-parole a précisé

que les secteurs touchés sont le rond-point de Soug el-Thath et la rue El-Gharbi, dans le centre de la capitale.

Au cours de la première semaine de mai, au moins 15 civils ont été tués et 50 autres blessés par ces tirs.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

CHARLATANISME ET TRAUMATISME

Quand une fillette est assassinée par un charlatan avec une terrible légèreté sous prétexte de la soigner, l'inquiétude continue de virer au comble car elle est un autre reflet de la décrépitude d'un état des lieux. La désolation devient extrême car les inepties mortelles s'ancrent dans des us et coutumes convenus pour souligner les véritables indices du recul de la société.

Ici un débile charlatan tue un enfant, là un père égorgé sa fille et là-bas un adolescent poignarde sa mère. Ni la sociologie, ni la psychiatrie, encore moins la justice n'ont besoin de faire des efforts pour comprendre qu'au-delà de faits divers tragiques, il s'agit bien d'indicateurs du nouveau mental d'un pan de la société. Des agressions perpétrées contre les consciences

ont tendance à se multiplier pour démontrer que les tribunaux risquent de s'égosiller dans le vent car la simplicité du problème renvoie avec une fluidité certaine à l'impossibilité à un ensemble d'êtres de donner un sens commun et serein à la vie. Mort et trépas se confondent quand la charge culturelle et civилиsationnelle est alourdie par des croyances contradictoires pour laisser se déployer de véritables zombies.

De la longue colonisation à l'effroyable décennie noire saupoudrée par des gouvernances viciées, les traumatismes de l'histoire laissent encore des cicatrices

béantes et la logique des comportements contraires à la raison a rejoint une masse d'inepties qui impose aux incultes une marche à reculons. Que de maladresses se manifestent par le manque de savoir-faire et de dégâts coûteux en vies et en argent pour la communauté !

Le tribut lourd à payer est encore à venir bien qu'il ne soit pas à la charge de la seule société algérienne. De nombreuses populations à travers le monde sont noyées dans des situations à l'opposé de la conformité humaine. Y compris au cœur des périmètres censés enseigner l'art de vivre et le bon sens du partage de l'espace commun.

Sauf que le charlatanisme dans ces lieux y est proscrit et que la culture de la bonne conscience populaire y est présente.

Oran : toutes les plages fermées



Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus, le wali d'Oran a décidé de fermer les plages et d'interdire la baignade. La wilaya a rendu publique hier un communiqué informant la population de l'interdiction de la baignade et de la fermeture de la totalité des plages situées sur le territoire de la wilaya et ce jusqu'à nouvel ordre. Selon le même communiqué, l'ouverture de la saison estivale a été reportée à une date ultérieure dans le but de préserver la santé des citoyens.

La wilaya ajoute que cette décision a été prise devant l'absence des plans de contrôle, de protection et de sécurité pour les plages. Ces plans n'ont pas été encore établis par les services concernés, selon la même source. Ainsi la baignade, le camping et tout rassemblement au niveau des plages sont interdits, précisent les services de la wilaya. Pour rappel avec plus de 600 cas et 21 décès la wilaya d'Oran est classée troisième après les wilayas de Blida et d'Alger en ce qui concerne le nombre de cas de coronavirus.

J. Boukraa

Communiqué Djezzy célèbre la Journée internationale des parents

En tant qu'entreprise citoyenne, Djezzy a placé la sphère familiale au centre de ses préoccupations en accordant un intérêt particulier au foyer et à ses valeurs en faisant de la protection et de la sensibilisation son cheval de bataille.

A l'occasion de la célébration de la journée internationale des parents qui coïncide avec le 1^{er} juin de chaque année, Djezzy rappelle le dispositif mis en place afin de protéger les plus jeunes des dangers du web. En créant son service de Contrôle Parental personnalisé et gratuit, Djezzy a offert la possibilité aux parents de bloquer l'accès aux sites proposant des contenus internet pouvant heurter la sensibilité de leurs enfants depuis tous ses réseaux. Djezzy a également participé, dans le cadre des communications classiques, à de nombreuses campagnes de sensibilisation par SMS ou via ses réseaux sociaux.